



Bulletin Officiel

N° 4373 Lundi 10 Juin 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES	2-3
<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE SERVICOM ET NON SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS	4
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
TPR – AGO -	5
TPR – ATTRIBUTIONS DES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES -	5
SIPHAT	6
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
BNA	6
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u>	
POULINA GROUP HOLDING – PGH - AGO -	7
LES CEMENTS DE BIZERTE – AGO -	8
BANQUE ZITOUNA – AGO -	9
ENNAKL AUTOMOBILES – AGO -	10
SIMPAR – AGO -	11
ONE TECH HOLDING – AGO -	12
ONE TECH HOLDING – AGE -	12
UIB – AGO -	13
PLACEMENT DE TUNISIE SICAF – AGO -	14
BIAT – AGO -	15
<u>INFORMATIONS POST AGE-AGO</u>	
TPR - AGE -	16
TPR - AGO -	17-21
ASTREE - AGO -	22-25
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - S.N.M.V.T – AGO -	26-27
<u>PROJET DE RESOLUTIONS</u>	
LES CEMENTS DE BIZERTE – AGO -	28-29
BANQUE ZITOUNA – AGO -	30-31
POULINA GROUP HOLDING – PGH – AGO -	32-33
<u>COURBE DES TAUX</u>	34
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	35-36
<u>ANNEXE I</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES	
<u>ANNEXE II</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012	
- POULINA GROUP HOLDING – PGH –	
- BANQUE ZITOUNA	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012	
- BIAT	
- POULINA GROUP HOLDING – PGH –	
-	

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES

1- A partir du **mercredi 29 mai 2013**, les 3 000 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SYPHAX AIRLINES, ainsi que les 2 500 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 500 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **10,000 dinars** par action. Le titre SYPHAX AIRLINES sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007560014
- Mnémonique : SPHAX
- Libellé : SYPHAX AIRLINES
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société SYPHAX AIRLINES sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2- Les taux de satisfaction et de réponse de l'offre globale (OPF & Placement garanti) sont présentés dans le tableau suivant :

OPF & Placement Garanti	Nombre de demandes de souscription retenues	Quantité Demandée et retenue (1)	Offre (2)	Taux de satisfaction (2)/(1)	Taux de réponse en nombre de fois (1)/(2)
Catégorie A	51	70 000	70 000	100,00%	1,0
Catégorie B**	10 438	912 084	442 800	48,55%	2,1
Catégorie C	380	1 565 820	250 000	15,97%	6,3
Catégorie D**	57	1 569 075	1 330 000	84,76%	1,2
Catégorie E*	16	187 200	187 200	100,00%	1,0
Placement Garanti*	7	220 000	220 000	100,00%	1,0
Total OPF	10 949	4 524 179	2 500 000	55,26%	1,8

* Pour la catégorie E et le Placement Garanti : La quantité offerte est ramenée à hauteur de la quantité demandée et retenue.

** Pour les catégories B et D : La quantité offerte est augmentée dans l'ordre par le reliquat non souscrit de la catégorie E et du Placement Garanti successivement de 212 800 et de 1 030 000 actions.

- Suite -

3- La répartition par intermédiaire des quantités offertes dans le cadre de l'offre globale (OPF & Placement Garanti) sur les actions de la société SYPHAX AIRLINES est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée					Pl. Garanti	Total Attribué
			Catég. A	Catég. B	Catég. C	Catég. D	Catég. E		
AFC	42	6 310		1 890	319				2 209
AMEN INVEST	764	40 826		23 506	2 348				25 854
Attijari Interμέ.	342	40 766		9 604	1 275	16 953			27 832
AXIS Bourse	50	46 062		2 901	1 118	16 952	15 000		35 971
BEST Invest	122	13 955		3 811	1 597				5 408
BIAT Capital	108	16 007		4 019	1 278				5 297
BNA Capitaux	402	100 960		11 209	10 652		10 000		31 861
CCF	222	111 501		13 665	8 460		32 000		54 125
CGF	394	36 545		10 170	3 050				13 220
CGI	442	24 146		16 626	319				16 945
FINA Corp.	168	17 639		11 539					11 539
MAC SA	3 155	1 427 153	70 000	112 108	62 314	461 411	50 000	220 000	975 833
MAXULA Bourse	532	82 118		20 578	6 544		13 200		40 322
MCP	7	70		70					70
SBT	7	770		551					551
SCIF	591	35 330		15 506					15 506
SIFIB BH	285	15 697		7 273	1 276				8 549
SOFIGES	328	21 202		9 036	1 691				10 727
TSI	567	24 409		14 130	319		2 000		16 449
Tunisie Valeurs	2 349	2 443 153		151 854	144 965	834 684	65 000		1 196 503
UBCI Finance	14	17 700		894	2 475				3 369
UFI	58	1 860		1 860					1 860
Total général	10 949	4 524 179	70 000	442 800	250 000	1 330 000	187 200	220 000	2 500 000

COMMUNIQUE DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société SERVICOM

- Non soumission à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public que les fondateurs personnes physiques de nationalité tunisienne de la société SERVICOM ont constitué une société holding dénommée Société SERVICOM Holding dont le capital est détenu exclusivement par eux, et au profit de laquelle ATD SICAR a cédé sa participation dans le capital de la société SERVICOM soit 408 632 actions représentant 17,3% du capital de la société. Les dits fondateurs envisagent d'apporter la totalité de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la Société SERVICOM Holding soit, 840 089 actions représentant 35,6% du capital de la société. Ainsi, et au terme de cette opération, la Société SERVICOM Holding deviendra actionnaire à hauteur de 52,9% dans le capital de la société SERVICOM.

Par cet apport, la «Société SERVICOM Holding» détiendra un nombre de titres dans le capital de la SERVICOM qui lui conférera une part de droits de vote dépassant 40% des droits de vote composant le capital de ladite société.

Saisi par une demande de la part de la «Société SERVICOM Holding» sollicitant l'autorisation d'acquisition du bloc de contrôle sus visé et sa non soumission au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la SERVICOM,

Et vu que l'apport des fondateurs de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la holding n'aura pas d'incidence sur leur contrôle de ladite société,

Le CMF, par décision n° 14 datée du 03 juin 2013 a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de contrôle sus mentionné et de ne pas soumettre la « Société SERVICOM Holding » à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours, sachant que tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la holding, entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium “TPR” porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 06 Juin 2013 a décidé de mettre en paiement les dividendes de l’exercice 2013 à partir du 25 Juin 2013 à raison de 220 Millimes par Action.

** Le CMF n’entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l’entière responsabilité.*

2013 - AS - 501

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Attribution des Actions nouvelles gratuites

La société Tunisie Profilés Aluminium “TPR” porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 06 Juin 2013 a décidé l’attribution des actions nouvelles gratuites à raison d’une (01) action nouvelle gratuite contre Quarante Quatre (44) actions anciennes avec un droit de jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L’attribution est fixée à partir du 25 Juin 2013.

** Le CMF n’entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l’entière responsabilité.*

2013 - AS - 502

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE
« SIPHAT »**

Siège social : Fondouk Choucha – 2013 Ben Arous

Lors de sa réunion tenue le 28 Mai 2013, le Conseil d'Administration de la SIPHAT a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividendes à titre de l'exercice 2012 et ce pour les besoins de financement des investissements prévus pour la mise à niveau de la SIPHAT au cours de l'exercice 2013.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2013 - AS - 503

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société Anonyme au capital de 160.000.000 Dinars
Siège Social : Rue Hédi Nouira - TUNIS
R.C. B 142431996

A V I S

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont avisés que les dividendes relatifs à l'exercice 2007, mis en paiement le 16 Juin 2008, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 16 Juin 2013.

En conséquence, le coupon N° 62 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

2013 - AS - 504

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le jeudi 27/06/2013 à 16H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac du Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2012.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2012.
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012.
- Affectation de résultat de l'exercice 2012.
- Distribution de dividendes.
- Jetons de présence
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales.
- Franchissement de seuil.
- Nomination d'un nouveau membre de Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Pouvoir.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الأربعاء 26 جوان 2013 على الساعة الثالثة بعد الزوال بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات دار المؤسسة الشارع الرئيسي 1053 ضفاف البحيرة تونس و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2012
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2012 والمصادق على الإتفاقات الواردة بالتقرير الخاص.
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2012
4. تخصيص النتائج المحاسبية سنة 2012
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. الاقتراض لتمويل استثمارات الشركة.
7. تعيين أعضاء جدد بمجلس الإدارة
8. تعيين مراقب حسابات الشركة للسنوات 2013/2014/2015.
9. تحديد منحة الحضور

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها الإجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme au capital de 70 000 000 DT
Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram
Matricule fiscal : 1120822H/P/M000
Registre de commerce : B°24162142009

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 23 mai 2013, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi, 20 juin 2013 à 16 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport d'activité de la Banque présenté par le Conseil d'Administration et lecture et présentation des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012
- 2/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012
- 3/ Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 4/ Ratification de la nomination des trois membres restants du Comité Charaïque
- 5/ Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2012
- 6/ Quitus aux administrateurs
- 7/ Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2013
- 8/ Fixation des indemnités de présence pour l'exercice 2013
- 9/ Approbation des conventions réglementées
- 10/ Mandats des Commissaires aux Comptes
- 11/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 12/ Questions diverses

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle

Le Président Directeur Général

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La Société Ennakl Automobiles porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 13 juin 2013 à 10h 00 au siège d' Amen Bank, sis à Tunis Avenue Mohammed V - 1002, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration et des états financiers pour l'exercice 2012.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers clos au 31/12/2012
3. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2012.
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'année 2012.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2012.
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2012 et 2013.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013.
9. Information concernant les déclarations de fonction conformément aux articles 192 et 209 du Code Des Sociétés Commerciales.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

الشركة العقارية وللمساهمات المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 11 جوان 2013 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 - قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة للسنة المحاسبية 2012 وتقديم القوائم المالية المعنية.
- 2 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات عن تصرف سنة 2012.
- 3 - المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2012.
- 4 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف لسنة 2012.
- 5 - تبويب مرائب سنة 2012.
- 6 - المصادقة على تعويض عضو بمجلس الإدارة.
- 7 - تجديد أو تعويض نيابة أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- 8 - تجديد أو تعويض مهام أحد مراقبي الحسابات.
- 9 - تحديد منحة الحضور لمجلس الإدارة ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق عن السنة المحاسبية 2012.
- 10 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات والمصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المٌجمعة لغاية 31 ديسمبر 2012.
- 11 - تجديد الموافقة المتعلقة بتطبيق الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 كما تم تنقيحه بالفصل 7 من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - Rue Lac Lochness - Imm

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Lundi 24 Juin 2013 à 15 heures, à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises - Les Bergs du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
5. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200, l'article 26 des statuts et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
7. Allocation des jetons de présence aux administrateurs ;
8. Présentation des Performances du groupe au titre de l'exercice 2012 ;
9. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires ; et
10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2013 - AS - 483

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - Rue Lac Lochness – Imm

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le lundi 24 Juin 2013 à 16 heures 30 mn, à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises - Les Bergs du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des nouveaux statuts de la Société ;
2. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2013 - AS - 484

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Union Internationale de Banques

Siège social : 65 avenue Habib Bourguiba Tunis

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 196.000.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 20 juin 2013 à 11 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012.
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Affectation des résultats de l'exercice 2012.
8. Renouvellement de mandat d'administrateurs
9. Pouvoirs.

Les titulaires de moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir disponible auprès de la Direction de la Bourse de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise à la Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis -.

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'assemblée Générale ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction de la Bourse de l'UIB sise à la Rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac Tunis -.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Le Président du Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mardi 11 juin 2013 à 10 heures à « L'HÔTEL AFRICA » - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2012 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2012 ;
- Affectation des résultats 2012
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Franchissement de seuils.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n° 4369 du 04 Juin 2013

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS
REGISTRE DU COMMERCE : B 187 881 996 Tunis**

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2013

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 21 juin 2013 à 16h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2012 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
6. Transfert de réserves facultatives à des réserves soumises à un régime fiscal particulier ;
7. Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;
10. Pouvoirs en vue des formalités ;
11. Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandataire doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 18 juin 2013, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06 juin 2013, la société TPR publie ci-dessous :

♦ **Les résolutions adoptées :**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant total d'un Million (1.000.000) de Dinars pour le porter de Quarante Quatre Millions (44.000.000) de Dinars à Quarante Cinq Millions (45.000.000) de Dinars

Cette augmentation est réalisée par l'incorporation de :

- La réserve spéciale d'investissement créée par l'article 7-2 de la loi 93-120 pour un montant d'un Million (1.000.000) de Dinars.

En représentation de l'augmentation du capital par l'incorporation de la réserve, il est créé Un Million (1.000.000) Actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'Un (1) Dinar chacune avec un droit de jouissance à compter du 01/01/2013.

Les Actions sont attribuées entre les différents actionnaires à raison d'une (01) Action nouvelle gratuite pour Quarante Quatre (44) Actions anciennes.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 25 Juin 2013

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital par l'incorporation de la réserve, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de Quarante Cinq Millions (45.000.000) de Dinars divisé en Quarante Cinq Millions (45.000.000) actions nominatives de valeur nominale d'un (1,000) Dinar chacune et entièrement libérées »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES**INFORMATIONS POST AGO**

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 juin 2013, la société TPR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat bénéficiaire tel que proposé par le Conseil d'Administration :

- Suite -

Bénéfice 2012	13 423 213.487
Report à nouveau bénéficiaire	11 246 709.344
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>24 669 922.831</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital (4.400.000dinars-4.200.000 dinars)	200 000.000
Somme portée au compte spécial de réserves spéciales d'investissement en vue de l'incorporation au capital en application de la loi 93-120	1 000 000.000
Réserves à régime spécial	999 900.000
<u>Total bénéfice distribuable</u>	<u>22 470 022.831</u>
Premier dividende (44.000 000 DT*6%)	2 640 000.000
Super dividende à distribuer	7 040 000.000
Report à nouveau	12 790 022.831

Les dividendes de l'exercice 2012 sont ainsi fixés à Deux Cent Vingt (0,220) Millimes par action de nominal 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 25 Juin 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cinquante Mille (50.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2012, d'un montant total brut de Quinze Mille (15.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

BILAN AU 31/12/2012
APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Exprimé en dinars Tunisien)

ACTIFS	au 31/12/2012	au 31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations Incorporelles	584 758	550 282
Amortissements	421 644	337 205
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	163 115	213 078
Immobilisations Corporelles	45 923 840	46 620 979
Amortissements	23 792 543	23 536 570
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 131 297	23 084 409
Immobilisations Financières	16 520 353	11 945 612
Provisions	301 747	300 100
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 218 606	11 645 512
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	38 513 017	34 942 998
Stocks	30 608 887	27 862 448
Provisions sur stocks	-	-
VALEUR NETTE STOCKS	30 608 887	27 862 448
Clients et Comptes rattachés	22 801 024	21 813 015
Provisions sur clients et comptes rattachés	6 212 889	5 364 975
VALEUR NETTE CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	16 588 135	16 448 040
Comptes de régularisations et autres actifs courants	3 455 424	3 758 926
Provisions sur comptes actifs	897 306	917 777
VALEUR NETTE AUTRES ACTIFS COURANT	2 558 118	2 841 148
Placements et autres actifs financiers	30 921 973	23 498 987
Liquidité et équivalent de liquidité	2 709 583	3 803 304
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	83 386 695	74 453 928
TOTAL DES ACTIFS	121 899 712	109 396 925

- Suite -

BILAN AU 31/12/2012
APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Exprimé en dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	au 31/12/2012	au 31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	44 000 000	42 000 000
Réserves Légales	4 400 000	4 200 000
Réserve pour fonds social	709 300	709 300
Autres capitaux propres	520 712	729 704
Résultats reportés	12 790 023	11 246 709
Prime d'émission	15 360 000	15 360 000
Réserves spéciales de réinvestissement	1 000 000	2 000 000
Réserves à régime spécial	2 699 900	1 700 000
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	81 479 935	77 945 713
RESULTAT DE L'EXERCICE		
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	81 479 935	77 945 713
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions pour risques et charge	841 026	845 984
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	841 026	845 984
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 704 936	9 183 801
Autres passifs courants	1 891 968	1 027 630
Dividendes à payer	9 680 000	9 240 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	15 301 847	11 153 796
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	39 578 752	30 605 227
TOTAL DES PASSIFS	40 419 778	31 451 211
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	121 899 712	109 396 925

- Suite -

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserves spéciales de réinvestisse	réserves régime spécial	à Prime d'émission	Réserve Légale	Fond Social	Résultats reportés	Subventions d'invés	Amortissem ents des subventions	Résultat de l'exercice	Total capital et propres
Solde au 31/12/12 avant affectation	44 000 000		1 700 000	15 360 000	4 200 000	709 300	11 246 797	2 314 027	(1 795 515)	13 423 214	91 159 935
Réserves Légales					210 000					(200 000)	-
Résultats Reportés							1543319			(1 543 319)	-
Dividendes distribués										(9 630 000)	(9 630 000)
réserve à régime spécial			390 000							(690 000)	-
Réserves spéciales de réinvestissement		1 500 000								(1 500 000)	-
Solde après affectation	44 000 000	1 000 000	2 699 900	15 360 000	4 400 000	709 300	12 790 023	2 314 027	(1 795 515)	-	81 479 935

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Compagnie d'Assurances et de Réassurances

ASTREE

Siège Social : 45 avenue Kheireddine Pacha- Tunis Belvédère-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2013, la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable,

L'état d'évolution des capitaux propres

I- Les résolutions adoptées

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice 2012, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'état de résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice égal à 9 797 684,268D auquel s'ajoute le report à nouveau de 251 960,069D, formant ainsi un total disponible égal à 10 049 644,337D et décide la répartition suivante des bénéfices :

Dividendes :	5 200 000,000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés :	4 400 000,000 D
Report à nouveau :	449 644,337 D
Total :	10 049 644,337 D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende égal à 1,300 Dinars par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 14 juin 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2013, à quatre-vingt mille dinars (90 000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (10 000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

En application de la réglementation fiscale en vigueur et dans le cadre de la régularisation du dossier du contrôle fiscal approfondi relatif aux exercices 2008-2011, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le reclassement d'un montant de 6 669 500 Dinars correspondant aux réinvestissements exonérés se rapportant à l'exercice 2008, du poste réserves ordinaires au poste réserves spéciales pour réinvestissements exonérés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Ahmed KAMMOUN en tant qu'Administrateur. Le mandat de Monsieur Ahmed KAMMOUN arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, le Cabinet La Générale d'Audit & Conseil « GAC », représenté par Monsieur Chiheb GHANMI, pour une période de trois (03) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012 et 2011 (Après affectation du résultat)

Actif du bilan	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011	Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actifs incorporels	653 363	<586 368>	66 995	87 258	Capital Social	20 000 000	20 000 000
					Réserves pour réinvestissements exonérés	25 600 315	12 582 130
Actifs corporels d'exploitation	6 944 516	<5 620 362>	1 324 154	955 651	Autres réserves	36 231 873	44 850 058
					Report à nouveau	449 645	251 960
Placements	281 693 854	<6 477 199>	275 216 655	247 715 878	Total des capitaux propres après affectation	82 281 833	77 684 148
					Provisions pour risques et charges	3 933 798	933 798
Part des réassureurs dans les provisions techniques	49 163 347		49 163 347	25 209 511	Provisions techniques brutes	245 042 578	201 674 415
					Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	36 449 437	15 228 575
Créances	64 837 133	<7 007 139>	57 829 994	35 443 139	Autres dettes	21 478 336	17 962 139
Autres éléments d'Actif	12 430 932		12 430 932	12 062 761	Dividendes à payer	5 200 000	6 400 000
					Autres passifs	1 646 095	1 591 123
Total de l'Actif :	415 723 145	<19 691 068>	396 032 077	321 474 198	Total des capitaux propres et du passif :	396 032 077	321 474 198

- Suite -

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau d'évolution des capitaux propres de 2010 à 2012								
	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Dividendes à payer	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2010 avant affectation	20 000 000	2 000 000	31 901 373	6 723 315		550 752	16 090 570	77 266 010
Affectation AGO du 25 Mai 2011	-	-	5 000 000	4 513 750	<6 400 000>	176 820	<16 090 570>	
Solde au 31/12/2010 après affectation	20 000 000	2 000 000	36 901 373	11 237 065	-	727 572	-	70 866 010
Solde au 31/12/2011 avant affectation	20 000 000	2 000 000	36 901 373	11 237 065	-	727 572	13 218 138	84 084 148
Affectation AGO du 25 Avril 2012	-	-	4 000 000	3 293 750	<6 400 000>	<475 612>	<13 218 138>	-
Solde au 31/12/2011 après affectation	20 000 000	2 000 000	40 901 373	14 530 815	-	251 960	-	77 684 148
Reclassement suivant AGO du 30/05/2013			<6 669 500>	6 669 500	-	-	-	-
Solde au 31/12/2012 avant affectation	20 000 000	2 000 000	34 231 873	21 200 315	-	251 960	9 797 685	87 481 833
Affectation AGO du 30 Mai 2013	-	-	-	4 400 000	<5 200 000>	197 685	<9 797 685>	-
Solde au 31/12/2012 après affectation	20 000 000	2 000 000	34 231 873	25 600 315	-	449 645	0	82 281 833

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014-Megrine

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 juin 2013, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT, et les états financiers consolidés sur les opérations de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve , les états financiers individuels, les états financiers consolidés ainsi que les annexes.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du conseil d'administration, lesquels font ressortir pour l'exercice 2012 un bénéfice net après impôt de 9 376 808, 966 Dinars pour la SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 12 068 191, 364 Dinars pour le groupe.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2012.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir et affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2012 comme suit :

• Bénéfice net :	9 376 808, 966 Dinars
• Résultats reportés :	9 191 928, 658 Dinars
• TOTAL A AFFECTER :	18 568 737, 624 Dinars

AFFECTATION :

• Réserve légale:	554 704,800 Dinars
• Dividende statutaire(0,d100/action):	1 664 114,400 Dinars
• Super dividende 0,d500/action):	8 320 572,000 Dinars
• Réserve pour réinvestissements financiers :	3 565 090,909 Dinars
• Résultats reportés :	4 464 255,515 Dinars
• TOTAL AFFECTE :	18 568 737,624 Dinars

Le dividende sera payé à partir du mardi 11 juin 2013.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues courant de l'exercice 2012 avec les sociétés du groupe, Monogros, la S.G.S Touta, la SIM, HLC, MMT, TSS, COPIT, et SNMVT International.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 40 000Dinars brut au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire nomme Mr Hichem BESBES, et La Société FMBZ-KPMG Tunisie en tant que commissaires aux comptes de la société, au titre des exercices 2013-2014-2015.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II - BILANS APRES AFFECTATIONS DES RESULTATS

BILANS APRES AFFECTATIONS DES RESULTATS

ACTIFS	31-déc-12	31-déc-11	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-12	31-déc-11
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	3 786 683	3 724 111	Capital social	33 282 288	27 735 240
Amortissements	-2 342 967	-1 993 848	Actions propres	-2 452 170	-3 367 560
			Autres capitaux propres	14 580 229	10 460 433
			Résultats reportés	4 474 400	14 738 977
Immobilisations corporelles	79 954 598	76 636 187	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	49 884 747	49 567 090
Amortissements	-40 655 609	-35 664 730	Résultat de l'exercice	0	0
Immobilisations financières	73 012 305	69 737 731	Résultat de l'exercice	0	0
Provisions	-48 000	-48 000			
Total des actifs immobilisés	113 707 010	112 391 451	Total des capitaux propres après affectation de rés	49 884 747	49 567 090
Autres actifs non courants	3 051 584	1 137 478			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	116 758 594	113 528 929			
ACTIFS COURANTS			PASSIFS		
Valeurs d'exploitation	35 522 392	33 598 255			
Provisions	-2 039 142	-1 893 935	PASSIFS NON COURANTS		
Clients	4 243 781	2 977 814	Emprunts bancaires	22 083 549	28 753 452
Provisions	-746 823	-641 361	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	22 083 549	28 753 452
Autres actifs courants	24 112 994	20 975 175	PASSIFS COURANTS		
Provisions	-104 104	-104 104	Fournisseurs et comptes rattachés	61 934 974	69 348 012
			Autres passifs courants	28 139 549	21 646 094
Placements et autres actifs financiers	143 538	139 541	Concours bancaires et autres passifs financiers	24 862 812	7 372 559
Liquidités et équivalents de liquidité	9 014 401	8 106 893	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	114 937 335	98 366 665
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	70 147 037	63 158 278	TOTAL DES PASSIFS	137 020 884	127 120 117
TOTAL DES ACTIFS	186 905 631	176 687 207	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	186 905 631	176 687 207

III - ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (EN DINARS)

	Capital social	Réserves légales	Réserve spéciale	Réserves pour reinvest.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultat reportés actions propres	Total
Solde au 31/12/2012 avant affectation du résultat	33 282 288	2 773 524	0	7 686 909	9 191 929	9 376 809	-3 368 227	916 057	10 144	59 869 433
Affectation du résultat 2012:										0
-Affectation reports à nouveau			0		-9 191 929	9 191 929	0			0
-Réserves		554 705	0	3 565 091		-4 119 796	0			0
-Dividendes						-9 984 686	0			-9 984 686
-Reports à nouveau					4 464 256	-4 464 256	0			0
Solde au 31/12/2012 après affectation du résultat	33 282 288	3 328 229	0	11 252 000	4 464 256	0	-3 368 227	916 057	10 144	49 884 747

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

مشروع قرارات

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2012 المنعقدة يوم 26 جوان 2013.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقب الحسابات للسنة المحاسبية 2012 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في تقرير النشاط و على القوائم المالية لسنة 2012 (الموازنة و حسابات النتائج و جدول التدفقات النقدية و المذكرات المتعلقة بالبيانات المحاسبية لسنة 2012) كما تصادق على الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية 2012 و المقدرة بـ 3817241.237- دينار بحساب نتائج مؤجلة :

النتيجة المحاسبية لسنة 2012 : (3817241-) دينار
مرحل السنوات الفارطة : 17229977 دينار
مرحل جديد : 13412736 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقب الحسابات تمنح أعضاء المجلس إبراء الذمة في التصرف للسنة المحاسبية 2012.

تمت المصادقة على هذا القرار

- Suite -

القرار الرابع:

حدّدت الجلسة العامّة العادية مبلغ 3000 دينار مكافئة حضور عن كل عضو في مجلس الإدارة بعنوان سنة 2012 يقع تحويلها إلى حساب استعمال مصاريف المراقبة ومكافآت الحضور وأقساط الأرباح بالخزينة العامة للدولة.
تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد يوسف الوحيشي عضوا في مجلس إدارة الشركة ممثلا لوزارة الصناعة خلفا للسيد نورالدين بوراوي للمدة المتبقية لسلفه كما تصادق على تعيين السيد ابراهيم الشبيلي عضوا ممثلا لوزارة الصناعة خلفا للسيد كمال الوسلاتي للمدة المتبقية لسلفه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس :

عملا بأحكام الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية وبمقتضيات الفصل 23 من القانون الأساسي للشركة وبعد الإطلاع على المذكرة المعدة من طرف مجلس الإدارة حول الأحتياجات المالية لإنجاز الاستثمارات المبرمجة وعلى تقرير مراقب الحسابات ولتمكين الشركة من تمويل إستثماراتها المبرمجة تمنح الجلسة العامة العادية لمجلس إدارة الشركة ترخيصا في إقتراض مبلغ 150 مليون دينار (في صيغة قرض أو قرض قابل للتحويل إلى رفاع) وذلك وفق جدول التمويل المصاحب للملف كما ترخص له في إعطاء كل الضمانات اللازمة لذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع :

إن الجلسة العامة بعد إطلاعها على محضر فرز العروض المتعلق بمراقب الحسابات وعلى فحوى مکتوب رئاسة الحكومة المؤرخ فيتعيين مكتب..... مراقبا لحسابات الشركة للسنوات 2013/2014/2015.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن :

تسند الجلسة العامّة العادية تفويضا مطلقا إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر ليقوم بالإيداع و النشر اللازمين.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

BANQUE ZITOUNA

Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2013**

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité de la Banque présenté par le Conseil d'Administration et lecture et présentation des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012, et après lecture et présentation des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

TROISIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les déficits de l'exercice 2012 d'un montant de – 1 168 KDT dans les résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

QUATRIEME RESOLUTION : Ratification de la nomination des trois membres restants du Comité Charaïque

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination effectuée par le Conseil d'Administration réuni le 23 mai 2013, de Messieurs Mounir Tlili, Borhène Naffati et Hichem Grissa en tant que membres du comité Charaïque de la Banque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

CINQUIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2012

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2012, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons et primes de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2013 à un montant brut maximum de quatre-vingt-seize mille (96.000) dinars à raison de huit mille (8.000) dinars bruts par an pour chaque Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des indemnités de présence pour l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les indemnités de présence aux Comités émanant du Conseil d'Administration comme suit :

- Mille (1.000) dinars bruts par réunion pour chaque membre (Hormis les présidents des comités)
- Deux mille (2.000) dinars bruts par réunion pour les présidents des comités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

NEUVIEME RESOLUTION: Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs à :

- l'avenant n°1 à la Convention d'Assistance et de Conseil conclue avec la société Al Karama Holding SA en date du 01/11/2009,
- le contrat de location commerciale conclu avec la société Ennakl S.A.,

approuve l'avenant conclu avec la société Al Karama Holding ainsi que le contrat de location conclu avec la société Ennakl, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DIXIEME RESOLUTION: Mandats des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet FMBZ KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri en tant que commissaire aux comptes pour un mandat de trois exercices s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer (...), membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, commissaire aux comptes pour un mandat de trois exercices s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

ONZIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Mohammed Meddeb en sa qualité d'administrateur de la Banque et approuve la cooptation faite par le Conseil d'Administration réuni le 20 juin 2013, de la Société la Centrale Laitière du Cap Bon «CLC» S.A représentée par Monsieur Mohamed Meddeb ou Monsieur Boubaker Mehri, en sa qualité de nouvel Administrateur de la Banque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DOUZIEME RESOLUTION : Questions diverses

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la société Poulina Group Holding, approuve les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2012.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes du groupe Poulina Group Holding, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2012 :

Résultat de l'exercice 2012	42 306 566,398 Dinars
Résultat reporté	66,008 Dinars
Total	42 306 632,406 Dinars
Réserves légales	2 115 331,620 Dinars
Dividendes	36 000 720,000 Dinars
Réserves Spéciales de réinvestissement	389 960,000 Dinars
Réserves statutaires	3 800 000,000 Dinars
Report à nouveau	620,786 Dinars

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de trente six millions sept cent vingt mille (36 000 720,000 dt) à titre de dividende soit deux cent millimes (0,200 dt) par action à payer à partir du 08/07/2013.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de trente cinq mille dinars (35 000,000 dt) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes tel que prévu par les articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales, approuve toutes les opérations y traduites.

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2012.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne Mr Brahim Anane en qualité de nouveau membre au Conseil d'Administration, représentant les petits actionnaires pour la durée restante du mandat des autres membres du Conseil.

Mr Brahim Anane, présent, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient lui être confié et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2012.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal pour effectuer toute procédure d'enregistrement et de publication légale.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 JUIN 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,753%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,746%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,729%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,725%	1 004,177
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,722%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,713%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,698%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,684%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,679%	1 022,597
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,670%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,710%	1 036,291
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,880%	1 032,828
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,074%	998,118
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,194%	1 001,023
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,445
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,797
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,533
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,205
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,985
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,581

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,343	145,379		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,794	12,797		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,315	1,316		
35,569								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,623	35,632		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,477	48,489		
48,489								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	159,543	158,626		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	558,660	557,069		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	122,991	122,246		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,470	123,266		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,973	116,823		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,605	112,395		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,321	86,098		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	136,228	135,739		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	99,740	99,548		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,791	107,726		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 330,722	1 328,891		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 288,480	2 278,194		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,434	106,258		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITA UX	24/10/08	103,406	102,136	101,495		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITA UX	27/10/08	120,766	121,537	121,254		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 191,844	1 194,133		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	125,916	124,952		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,478	15,519		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 991,818	5 983,981		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 065,807	5 064,556		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,219	2,198		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,908	1,895		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,135	1,133		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,745	105,776
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,144	102,174
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,424	103,451
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,348	100,360
33	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,187	101,218
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,803	104,829
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITA UX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,680	101,713
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,336	101,367
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,911	101,943
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,445	103,475
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,783	99,811
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,895	101,930
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	101,967	101,994
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,610	104,641
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,435	103,465
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,441	101,463
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,502	100,530
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,470	102,500
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,243	100,276
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,425	101,454
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,518	102,547
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,248	100,280
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,575	101,604
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	102,784	102,810
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,184	100,213

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,299	10,302
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	100,903	100,930
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,447	101,472
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,107	99,179
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,796	66,680
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	147,566	147,385
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1468,846	1467,342
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,235	108,162
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,342	107,202
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	86,254	85,942
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,635	16,622
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	272,085	271,622
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,798	36,698
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 358,533	2 354,760
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,331	76,064
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,464	56,333
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,505	100,403
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,351	111,111
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	100,860	100,541
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,301	11,295
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,024	12,014
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,677	14,641
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,377	14,330
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,673	11,651
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,564	10,556
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,425	10,423
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,553	10,551
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	124,371	124,044
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,766	125,506
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,220	10,173
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,842	105,541
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,233	20,245
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	82,454	82,163
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	84,398	84,098
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,763	96,675
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,617	96,530
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,021	97,882
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,647	98,641
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,744	96,642
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	105,223	105,092
94	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	129,110	129,526
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,560	10,499
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,736	114,855
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	115,481	115,295
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,489	103,005
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,100	99,172
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	184,009	183,968
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,230	162,211
102	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,012	140,996
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 049,944	10 015,012
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,997	19,999
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	134,092	133,104
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 524,288	1 516,907
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,502	110,429
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,725	87,605
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	116,339	114,868
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 085,244	9 005,989
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,606	9,551
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,333	9,261

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

POULINA GROUP HOLDING -PGH - Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La Société Poulina Group Holding -PGH-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Ms. Salah MEZIOU et Mohamed FESSI.

Poulina Group Holding S.A.

Bilan Individuel arrêté au 31 Décembre 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1		
Immobilisations incorporelles		4 831	4 831
Moins amortissements		-4 831	- 3 594
		0	1 236
<i>Immobilisations corporelles</i>	1		
Immobilisations corporelles		7 750 334	6 840 126
Moins amortissements		- 2 023 625	- 1 349 458
		5 726 709	5 490 667
<i>Immobilisations financières</i>	2		
Titres de participation		293 415 095	272 736 962
Moins provisions		- 1 297 206	- 1 297 206
Titres de participation nets		292 117 890	271 439 756
Prêts		294 417	328 663
		292 412 307	271 768 419
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		298 139 015	277 260 322
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		298 139 015	277 260 322
ACTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	3	1 998 526	2 191 092
Autres actifs courants	4	2 482 871	1 627 046
Placements et autres actifs financiers	5	3 811 613	2 774 520
Liquidités et équivalents de liquidités	6	49 710	94 956
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		8 342 720	6 687 614
TOTAL DES ACTIFS		306 481 735	283 947 936

Poulina Group Holding S.A.

Bilan Individuel arrêté au 31 Décembre 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		180 003 600	180 003 600
Réserves légales		7 439 643	5 433 344
Autres réserves		63 595 900	56 076 900
Résultats reportés		66	316
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES RESULTAT DE L'EXERCICE	7	251 039 209	241 514 160
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>42 306 566</i>	<i>40 125 661</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	293 345 775	281 639 821
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	8	9 458 781	215 785
Total des passifs non courants		9 458 781	215 785
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattachés	9	739 575	882 840
Autres passifs courants	10	1 116 606	1 035 282
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	1 820 998	174 208
Total des passifs courants		3 677 179	2 092 330
TOTAL DES PASSIFS		13 135 960	2 308 115
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		306 481 735	283 947 936

Poulina Group Holding S.A.Etat de résultat individuel
au 31 Décembre 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	12	52 665 642	50 337 663
Total des produits d'exploitation		52 665 642	50 337 663
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	13	- 5 380 897	- 5 263 415
Dotations aux amortissements et aux provisions	1	- 809 946	- 786 658
Autres charges d'exploitation	15	- 4 168 011	- 4 216 149
Total des charges d'exploitation		-10 358 854	-10 266 222
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 306 788	40 071 441
Charges financières nettes	16	-51 152	27 009
Autres gains ordinaires	17	114 923	80 197
Autres pertes ordinaires	18	- 18 901	- 41 177
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		42 351 657	40 137 471
Impôt sur les sociétés		- 45 090	- 11 810
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		42 306 566	40 125 661

Poulina Group Holding S.A.Etat des flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice	7	42 306 566	40 125 661
Ajustements pour :			
* Dotations aux amortissements et aux provisions	14	809 946	1 655 058
* Reprises sur provisions		0	- 868 400
* Moins-values sur cessions d'immobilisations	1-2 & 18	12 145	6 456
* Plus-values sur cessions d'immobilisations	1-2 & 17	- 92 149	- 63 759

* Variation du BFR	3 & 4 & 9 & 10	- 718 454	- 2 632 347
* Charges d'intérêts	16	129 562	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		42 447 616	38 222 669
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1-2	-319 863	- 969 352
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles	1-2 & 4	217 073	159 160
Décassements sur acquisitions d'immobilisations financières	2	-20 678 134	- 5 823 797
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 20 788 689	- 6 633 989
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Distribution de dividendes	7	-30 600 612	- 28 800 576
Encaissements provenant des emprunts	8 & 11	10 000 000	- 206 887
Charges d'intérêts	16	-129 562	0
Variation de trésorerie provenant des placements de billets de trésorerie	5	0	- 2 750 000
Variation de trésorerie provenant placement courants	5	-1 037 093	172 768
Variation de trésorerie provenant des prêts	2	34 246	62 696
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		- 21 733 022	- 31 521 999
Variation de la trésorerie	6	- 66 329	66 682
Trésorerie au début de l'exercice	6	- 13 546	- 80 229
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	6	- 79 875	- 13 546

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS
DE L'EXERCICE 2012

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus indiqués ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : tourisme).

Une augmentation du capital de la société PGH a été réalisée en 2008 par appel public à l'épargne et souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action. Une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché tunisien au niveau de plusieurs secteurs d'activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION :

1- Référentiel comptable :

Les états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi 96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Conventions comptables et Hypothèses sous-jacentes :

Les états financiers individuels de la société sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de continuité d'exploitation ;*
- *Hypothèse de comptabilité d'engagement ;*

- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

2- Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société POULINA GROUP HOLDING S.A. pour la préparation de ses états financiers sont les suivants :

Exercice comptable :

La société POULINA GROUP HOLDING S.A. arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 Décembre de chaque année. L'exercice 2008 est le 1^{er} exercice.

b- Immobilisations corporelles:

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes déductibles

Elles sont amorties linéairement sur la durée de vie estimée. Les taux appliqués sont les suivants :

Rubriques	Taux
<i>Logiciels</i>	33 %
<i>Bâtiments et constructions</i>	5 %
<i>Installations technique matériel et outillage</i>	20 %
<i>Matériel et mobilier roulant</i>	10 %
<i>Equipements de bureaux</i>	20 %
<i>Matériel Informatique</i>	15 %
<i>Agencements, Aménagements et Installations</i>	10 %

c-Revenus :

Les revenus de la société PGH représentent essentiellement des dividendes, des intérêts de placements et de prestations de services d'assistance administratives facturées aux sociétés de groupe.

3- Etat des flux de trésorerie :

Le tableau de trésorerie est préparé selon le modèle autorisé.

4- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

I- NOTES EXPLICATIVES :

I-1 ACTIFS :

NOTE 1 / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les amortissements sont détaillés dans le tableau d'amortissement ci-après :

POULINA GROUP HOLDING S.A.
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
AU 31 DECEMBRE 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS					
	Solde au 31/12/2011	Cessions ou / et Régularisations	Nouvelles acquisitions	Cumul au 31/12/2012	Cumul au 31/12/2011	Dotations de l'exercice	Régul Amt. et cessions	Cumul au 31/12/2012	V.C.N	
									31/12/2012	31/12/2011
<u>Immobilisations Incorporelles</u>										
<i>Logiciels</i>	4 831	0	0	4 831	3 594	1 236	0	4 831	0	1 236
<u>Total Des Immobilisations Incorporelles</u>	4 831	0	0	4 831	3 594	1 236	0	4 831	0	1 236
<u>Immobilisations Corporelles</u>										
<i>Terrains</i>	1 692 295	0	0	1 692 295	0	0	0	0	1 692 295	1 692 295
<i>Constructions</i>	1 087 601	0	0	1 087 601	123 646	54 529	0	178 175	909 426	963 955
<i>Installations Tech. matériel et outillages indus.</i>	2 967	0	0	2 967	476	298	0	773	2 194	2 491
<i>Matériel de Transport</i>	2 784 877	261 018	1 078 079	3 601 938	910 121	586 941	134 464	1 362 518	2 239 419	1 874 756
<i>Installations générales ag & amé. divers</i>	66 677	0	24 725	91 402	6 469	8 743	0	15 212	76 190	60 209
<i>Equipements de bureaux</i>	1 199 418	0	61 809	1 261 226	305 507	156 344	0	461 851	799 375	893 911
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	6 291	0	638	6 929	3 241	1 854	0	5 095	1 834	3 050
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	0	0	5 975	5 975	0	0	0	0	5 975	0
<u>Total Des Immobilisations Corporelles</u>	6 840 126	261 018	1 171 226	7 750 334	1 349 458	808 709	134 464	2 023 625	5 726 709	5 490 667
Totaux	6 844 956	261 018	1 171 226	7 755 164	1 353 053	809 946	134 464	2 028 455	5 726 709	5 491 904

1-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 4 831 DT, il se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
Logiciels	4 831	4 831	0
Total Brut	4 831	4 831	0
Amortissements	-4 831	-3 594	-1 236
Total Net	0	1 236	-1 236

1-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 7 750 334 DT, contre un solde brut débiteur de 6 840 126 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
Terrains	1 692 295	1 692 295	0
Constructions	1 087 601	1 087 601	0
Installations techniques matériel & outillages industriels	2 967	2 967	0
Matériel de transport	3 601 938	2 784 877	817 061
Equipements de bureaux	1 261 226	1 199 418	61 808
Installations générales. ag. am. Divers	91 402	66 677	24 725
Petits matériels d'exploitation	6 929	6 291	638
Immobilisations corporelles en cours	5 975	0	5 975
Total Brut	7 750 334	6 840 126	910 207
Amortissements	-2 023 625	-1 349 458	-674 167
Total Net	5 726 709	5 490 667	236 042

✓ Les acquisitions de l'exercice se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Matériel de transport	1 078 079
Equipements de bureaux	61 809
Installations générales agencements & aménagements divers	24 725
Petits matériels d'exploitation	638
Immobilisations en cours	5 975
Total acquisitions	1 171 226

✓ Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Acquisitions d'immobilisations autres que celles financées par leasing	121 845
Remboursements anticipés	17 937

Remboursements échéances à -1 an sur crédit leasing 180 081

Total décaissements sur acquisitions d'immobilisations 319 863

✓ Les cessions de l'exercice s'analysent comme suit :

Matricules	Valeurs d'origine	VCN	TVA à reverser	Prix de cessions	Plus-Values	Moins-Values
Matériel de transport	261 018	126 475	2 829	209 308	92 149	-12 145
Total	261 018	126 475	2 829	209 308	92 149	-12 145

NOTE 2 / IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde net débiteur de 292 412 307 DT contre un solde au 31/12/2010 de 271 768 419 DT. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
Titres de participation	293 415 095	272 736 962	20 678 133
Provisions financières	-1 297 206	-1 297 206	0
Titres de participation nets	292 117 890	271 439 756	20 678 133
Prêts	294 417	328 663	-34 246
Total	292 412 307	271 768 419	20 643 888

Au 31/12/2012 les titres de participations se détaillent comme suit :

Titres	Au 31/12/2012		Au 31/12/2011		Acquisitions et Réguls.	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions 2012	Provisions
POULINA S.A.	599 994	29 918 710	599 993	29 918 650	60	
ALMES S.A.	1 742 400	11 437 797	1 742 399	11 437 780	17	
CEDRIA	11 502	1 030 235	11 502	1 030 235		
ENNAJAH	38 953	1 352 448	38 953	1 352 448		
ESSANAUBAR	14 893	81 765	14 893	81 765		
OASIS	52 668	1 652 905	52 667	1 652 799	106	
SABA	33 251	239 853	33 250	239 834	19	
Titres	Au 31/12/2012		Au 31/12/2011		Acquisitions et Réguls.	
SELMA	74 384	1 043 658	74 384	1 043 658		
SIDI OTHMAN	12 724	769 449	12 723	769 343	106	
AGRICOLE DICK	283 707	1 446 816	283 706	1 446 801	15	
AGRICOLE EL JENENE	25 000	229 087	25 000	229 087		
AGRICOLE SAOUF	21 577	32 118	21 576	32 106	12	
SNA S.A.	1 339 889	6 105 842	1 249 888	5 120 953	984 889	
EL MAZRAA	1 069 620	2 611 942	1 069 586	2 611 614	328	
YASMINE	16 869	29 461	16 868	29 450	11	
ZAHRET MORNAG S.A.	73 471	2 803 666	73 470	2 803 544	122	
AGROBUSINESS	137 994	8 009 486	137 992	8 009 088	398	
ASTER INFORMATIQUE	97 505	808 538	97 505	808 538		
ASTER TRAINING	20 014	200 136	20 014	200 136		
I.T.C S.A.	479	4 583	479	4 583		
G.I.P.A S.A.	129 182	8 727 770	127 182	8 527 770	200 000	
I.B.P.	16 043	1 641 525	16 043	1 641 525		
MED OIL COMPANY	21 125	135 119	16 124	80 223	54 896	
POULINA TRADING	786	1 057	786	1 057		
ROMULUS VOYAGES	701	40 681	700	40 322	359	
TRANSPPOOL	2 444	264 884	2 443	264 711	173	

INDUSTRIE ET TECHNIQUE	4 799 993	54 884 390	4 799 992	54 884 368	22	
GAN	212 329	541 373	212 328	541 360	13	
M.B.G	36 072	2 516 597	36 071	2 516 425	172	
P.A.F.	540 940	1 582 260	540 939	1 582 250	10	
PROMETAL PLUS	20	6 940	20	6 940		
SCI	57 483	3 068 171	57 483	3 068 171		1 297 206
POULINA BATIMENT	32 870	165 894	32 870	165 894		
PPM	982	29 387	982	29 387		
UNIPACK	2 610 274	26 505 313	2 585 274	26 267 513	237 800	
LE PASSAGE	5 337	22 408 476	5 337	22 408 476		
PROINJECT	1 049	52 133	1 049	52 133		
T'PAP	185 489	602 474	185 488	602 465	9	
CARTHAGO	61 195	6 962 922	57 195	6 627 966	334 956	
EL MAZRAA MARKET	2 899 994	61 944 086	2 899 994	61 944 086		
ETTAAMIR	419 994	3 186 531	419 993	3 186 493	38	
ETTAAMIR NEGOCE	2 000	2 690	2 000	2 690		
CGB	1 980	184 999	1 980	184 999		
TDS	23 995	2 399 500	23 995	2 399 500		
NORDPACK	500	5 000	500	5 000		
CB	209	20 368	209	20 368		
BANQUE ZITOUNA	2 000 000	4 000 000	2 000 000	4 000 000		
LARIA INTERNATIONAL	1	100	1	100		
MEDFACTOR	9 995	999 500	9 995	999 500		
PARTNER INVESTEMENT S.A.	900 800	9 008 000	800	8 000	9 000 000	
AGROMED	1 095 267	1 057 347	1 095 268	1 057 348		
EL HASSANA	50	5 000	50	5 000		
CHAHRAZED	1 437	14 370	1 437	14 370		
Titres		Au 31/12/2012		Au 31/12/2011		Acquisitions et Réguls.
KISSES	115 997	1 159 970	19 000	190 000	969 970	
ENNAKL S.A.	652 107	8 324 006	50 000	588 140	7 735 865	
TECHNOFLEX	5 000	50 000	0	0	50 000	
BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A.	8 000	942 768	0	0	942 768	
LINPACK	15 000	150 000	0	0	150 000	
CM LASER	1 000	15 000	0	0	15 000	
Total		293 415 095		272 736 962	20 678 133	1 297 206

✓ Les mouvements sur titres de participation de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Mouvements sur titres de participation 2012

Titre	Nature de l'acte	Nombre de Titres	Valeurs d'acquisition
SOCIETE DE NUTRITION ANIMALE	Acquisition	90 001	984 889
MED OIL COMPANY	Acquisition	5 000	54 885
UNIPACK	Acquisition	25 000	237 800
AGROBUSINES	Acquisition	2	398
ALMES S.A.	Acquisition	1	17
AGRICOLE DICK	Acquisition	1	15
EL MAZRAA	Acquisition	1	14
POULINA S.A.	Acquisition	1	60
SABA	Acquisition	1	19
ROMULUS	Acquisition	1	359
SAOUEF	Acquisition	1	12
T'PAP	Acquisition	1	9
ETTAMIR	Acquisition	1	38
INDUSTRIE ET TECHNIQUE	Acquisition	1	22
MBG	Acquisition	1	172
GAN	Acquisition	1	13
OASIS	Acquisition	1	106
SIDI OTHMEN	Acquisition	1	106

TRANPOOL	Acquisition	1	173
ZAHRET MORNEG	Acquisition	1	122
MED OIL COMPANY	Acquisition	1	11
CARTHAGO S.A.	Acquisition	4 000	334 956
BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A.	Acquisition	8 000	942 768

Mouvements sur titres de participation 2012

Titre	Nature de l'acte	Nombre de Titres	Valeurs d'acquisition
PAF	Acquisition	1	10
YASMINE	Acquisition	1	11
MAZRAA	Acquisition	33	314
CM LASER	Acquisition	1 000	15 000
ENNAKL	Acquisition	602 107	7 735 865
Total Acquisitions			10 308 603

Mouvements sur titres de participation 2012

Titre	Titre	Titre	Titre
KISSES	Souscription	39 000	390 000
LINPACK	Souscription	15 000	150 000
G.I.P.A S.A.	Souscription	2 000	200 000
TECHNOFLEX	Souscription	5 000	50 000
KISSES	Souscription	57 997	579 970
PARTNER INVESTEMENT S.A.	Souscription	900 000	9 000 000
Total Souscriptions			10 369 970

Total Général

20 678 133

NOTE 3 / CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 1 998 526 DT contre un solde 2 191 092 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Clients (i)</i>	1 721 130	1 656 254	64 876
<i>Clients effets à recevoir</i>	277 396	534 838	-257 442
Total	1 998 526	2 191 092	-192 556

(i) Il s'agit de créances sur les sociétés du groupe relatives à des prestations administratives et techniques.

NOTE 4 / AUTRES ACTIFS COURANTS :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde débiteur de 2 482 871 DT contre un solde débiteur de 1 627 046 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Etat, Impôt sur les bénéfices</i>	2 054 489	1 560 679	493 810
<i>Etat, Retenues à la source</i>	0	50 176	-50 176
<i>Produits à recevoir</i>	416 871	1 528	415 343
<i>Charges constatées d'avance</i>	0	1 057	-1 057
<i>Personnel avances et acomptes</i>	5 002	-1 025	6 027

Arrondis sur salaires	0	446	-446
Créances sur cessions d'immobilisations	6 508	14 183	-7 765
Total	2 482 871	1 627 046	855 825

NOTE 5 / PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde débiteur de 3 811 613 DT contre un solde débiteur de 2 774 520 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
Placements Courants	11 613	24 520	-12 907
Placements en Billets de trésorerie	3 800 000	2 750 000	1 050 000
Total	3 811 613	2 774 520	1 037 093

NOTE 6 / LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde débiteur de 49 710 DT contre un solde débiteur de 94 956 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaillant comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
Banques	24 710	66 503	-41 793
Caisses	25 000	28 453	-3 453
Total	49 710	94 956	-45 246

La trésorerie de la société PGH à la clôture de l'exercice 2012 se présente comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
Liquidités et équivalents de liquidités	49 710	94 956	- 45 246
Découverts Bancaires	-129 585	-108 503	- 21 082
Total	-79 875	-13 546	-66 329

III-2 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

NOTE 7 / CAPITAUX PROPRES :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 293 345 775 DT se détaillant comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
Capital social	180 003 600	180 003 600	0
Réserves légales	7 439 643	5 433 344	2 006 299
Autres réserves (y compris les primes d'émission)	63 595 900	56 076 900	7 519 000
Résultats reportés	66	316	-250
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	251 039 209	241 514 160	9 525 049
Résultat de l'exercice	42 306 566	40 125 661	2 180 905
Total des capitaux propres avant affectation	293 345 775	281 639 821	11 705 954

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau des Variations des Capitaux Propres arrêté au 31 Décembre 2012 (Exprimé en TND)							
	Capital social	Autres réserves (y compris Primes d'émission)	Réserve Légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes à payer	Total
Total Capitaux propres au 31/12/2011	180 003 600	56 076 900	5 433 344	316	40 125 661	0	281 639 821
<i>Affectation 2011</i>	0	7 519 000	2 006 299	-250	-40 125 661	30 600 612	0
<i>Dividendes</i>	0	0	0	0	0	-30 600 612	-30 600 612
Résultat au 31/12/2012	0	0	0	0	42 306 566	0	42 306 566
Total Capitaux propres au 31/12/2012	180 003 600	63 595 900	7 439 643	66	42 306 566	0	293 345 775

Le bénéfice par action de valeur nominale de 1 DT s'élève en 2012 à 0,235 DT contre 0,223 DT en 2011.

NOTE 8 / EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 9 458 781 DT contre un solde créditeur de 215 785 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Echéances à + 1 an sur Crédit U.B.C.I. (i)</i>	8 571 429	0	8 571 429
<i>Echéances à + 1 an sur Crédits Leasing</i>	887 352	215 785	671 567
Total	9 458 781	215 785	9 242 996

(i) Durant l'exercice 2012, la société PGH a contracté un emprunt Bancaire auprès de l'U.B.C.I. pour un montant de 10 000 000 DT selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 6%
- Date de déblocage : 23/12/2012 ;
- Date de dernière échéance : 23/12/2019 ;
- Durée : 8 ans soit 84 mois (8 échéances avec une 1^{ère} échéance le 23/12/2013 soit une année de grâce) ;
- Commission de montage : 25 000 DT HTVA ;
- Garanties données :

- 948 276 Actions appartenant à la société ENNAKL Automobiles,
- 600 000 Actions appartenant à la société PGH,
- 348 276 Actions appartenant à la société SPI,
- Caution solidaire de la société Partner Investment (SPI).

La partie courante de cet emprunt a été reclassée parmi les concours bancaires et autres passifs financiers, et ce pour un montant de 1 428 571 DT.

NOTE 9 / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 739 575 DT contre un solde créditeur de 882 840 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Fournisseurs locaux et comptes rattachés</i>	726 308	634 028	92 280
<i>Fournisseurs étrangers</i>	2 927	7 349	-4 422
<i>Fournisseurs, retenues de garantie</i>	4 340	4 340	0
<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	6 000	237 123	-231 123
Total	739 575	882 840	-143 265

NOTE 10 / AUTRES PASSIFS COURANTS :

Au 31/12/2011, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 116 606 DT contre un solde créditeur de 1 035 282 DT au 31/12/2010. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Personnel, rémunérations dues</i>	1 963	7 902	-5 939
<i>Prêts CNSS</i>	1 660	1 781	-121
<i>Retenues à la source sur personnel</i>	116 810	213 273	-96 463
<i>Retenues à la source sur tiers</i>	23 903	28 567	-4 664
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	29	36	-7
<i>Associés, dividendes à payer</i>	10 459	251	10 208
<i>CNSS</i>	286 757	269 438	17 319
<i>Etat, taxes sur le Chiffre d'affaires</i>	198 097	166 881	31 216
<i>Charges à payer</i>	464 034	338 206	125 828
<i>Débiteurs et créditeurs divers</i>	3 896	3 153	743
<i>Autres débiteurs créditeur divers</i>	798	798	0
<i>Produits constatés d'avance</i>	8 200	4 995	3 205
Total	1 116 606	1 035 282	81 325

NOTE 11 / CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Au 31/12/2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 820 998 DT contre un solde créditeur de 174 208 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Echéances à moins d'un an sur Crédit U.B.C.I.</i>	1 428 571	0	1 428 571
<i>Echéances à moins d'un an sur Crédits Leasing</i>	262 842	65 706	197 136
<i>Découverts bancaires</i>	129 585	108 503	21 082
Total	1 820 998	174 208	1 646 790

NOTE 12 / REVENUS :

Au 31/12/2012, les revenus ont totalisé 52 665 642 DT contre un total de 50 337 663 DT au 31/12/2011. La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations

<i>Prestations de Services</i>	10 780 561	10 149 583	630 978
<i>Dividendes Reçus</i>	41 885 081	40 188 080	1 697 001
Total	52 665 642	50 337 663	2 327 979

NOTE 13 / CHARGES DE PERSONNEL :

Au 31/12/2012, les charges de personnel ont totalisé 5 380 897 DT contre un total de 5 263 415 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Salaires et compléments de salaires</i>	4 716 997	4 622 207	94 790
<i>Charges sociales légales</i>	663 900	641 208	22 692
Total	5 380 897	5 263 415	117 482

NOTE 14 / DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à DT en 2012 contre 786 658 DT en 2011 et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	809 946	672 024	137 922
<i>Dotations aux provisions sur Titres SCI</i>	0	1 297 206	-1 297 206
<i>Reprises sur provisions sur Titres SCI</i>	0	- 1 182 571	1 182 571
Total	809 946	786 658	23 288

NOTE 15 / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Au 31/12/2012, les autres charges d'exploitation ont totalisé 4 168 011 DT contre un total de 4 216 149 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Electricité, eau et carburants</i>	351 519	365 211	-13 692
<i>Sous-traitance, fournitures et consommables</i>	335 289	331 809	3 480
<i>Locations</i>	475 194	751 085	-275 891
<i>Entretien et réparations</i>	203 936	192 794	11 142
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	1 237 569	1 002 760	234 809
<i>Publicités</i>	164 902	311 772	-146 870
<i>Transport et déplacements</i>	171 900	149 317	22 583
<i>Missions et réceptions</i>	230 845	288 478	-57 633
<i>Assurance</i>	71 955	54 300	17 655
<i>Frais postaux et frais de télécommunication</i>	275 961	166 586	109 375
<i>Impôts et taxes</i>	254 900	244 564	10 336
<i>Charges diverses ordinaires</i>	313 702	279 653	34 049
<i>Jetons de présence</i>	40 000	40 000	0
<i>Subventions et dons</i>	40 338	37 820	2 518
Total	4 168 011	4 216 149	-48 139

NOTE 16 / CHARGES FINANCIERES NETTES :

Au 31/12/2012, les charges financières nettes ont totalisé 51 152 DT contre un total de produits financiers nets de 27 009 DT au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Charges d'intérêt</i>	129 562	68 487	61 075
<i>Produits de placements</i>	- 78 107	- 97 495	19 388
<i>Pertes de change</i>	1 411	2 419	- 1 008
<i>Gains de change</i>	- 2 090	- 473	- 1 617
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières</i>	377	52	325
Total	51 152	- 27 009	78 163

NOTE 17 / AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Au 31/12/2011, les autres gains ordinaires ont totalisé 114 923 DT contre 61 364 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Produits nets sur cessions d'immobilisations (note 1)</i>	92 149	63 759	28 390
<i>Autre produits exceptionnels</i>	22 775	16 439	6 336
Total	114 923	80 197	34 726

NOTE 18 / AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Au 31/12/2012, les autres pertes ordinaires ont totalisé 18 901 DT contre 41 177 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variations
<i>Charges nettes sur cessions d'immobilisations</i>	12 146	6 456	5 690
<i>Autres pertes exceptionnelles</i>	6 756	34 721	-27 965
Total	18 901	41 177	-22 276

NOTE 19 / INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

1- Opérations d'achats inter groupe de biens et de prestations de services, et soldes fournisseurs correspondants au 31/12/2012 :

Les achats HT auprès des sociétés liées au groupe PGH, et les soldes fournisseurs correspondants arrêtés au 31/12/2012, se détaillent comme suit :

En Dinars Tunisiens

Sociétés liées au groupe	2012		2011	
	Achats en HTVA	Soldes Fournisseurs	Achats en HTVA	Soldes Fournisseurs
<i>Société GIPA</i>	115	0	12 369	42
<i>Société Aster Informatique</i>	31 261	23 653	33 200	0
<i>Société Aster Training</i>	76 567	477	88 922	64 585
<i>Société EL HASSANA</i>	75 100	7 915	10 674	7 207
<i>Société Le Passage</i>	2 040	0	2 175	0
<i>Société El Mazraa Market (Ex Ezzahia)</i>	57 218	0	56 735	0
<i>Société Romulus</i>	65 073	3 777	7 135	0
<i>Société El Mazraa</i>	74 870	6 260	62 061	0
<i>Société Dick</i>	40 582	4 354	35 703	3 910
<i>Société Agro Business</i>	0	0	694	0
<i>Société Med Oil</i>	11 544	1 437	0	0

<i>Société Oasis</i>	25 084	9 065	159	73
<i>Société Sozam (Ex Zahrat Mornag)</i>	22 715	0	54 348	0
<i>Société Elios Localisation</i>	0	0	3 499	136
<i>Société GAN</i>	5 150	10 931	3 367	68
<i>Société Carthago</i>	0	0	956	0
<i>Société PAF</i>	-112	0	0	0
<i>Société Ettamir Négoce</i>	5 300	6 255	0	0
<i>Société Essanaoubar</i>	29 471	3 853	0	0
<i>Société Gipa Trading</i>	55 626	123	33 418	0
<i>Société Sokapo</i>	8 194	3 138	5 396	0
<i>Société Industrie Technique</i>	100	0	601	0
<i>Société Global Trading</i>	10 915	6 515	0	0
<i>Société GPL</i>	0	0	11 337	0
<i>Société AGROMED</i>	0	0	9 390	0
Total	596 812	87 753	432 138	76 020

2- Opérations de ventes inter groupe de biens et de prestations de services, et soldes clients correspondants au 31/12/2012 :

Les ventes en HT auprès des sociétés liées au groupe PGH, et les soldes clients correspondants arrêtés au 31/12/2012, se détaillent comme suit :

En Dinars Tunisiens

Sociétés liées au groupe	2012		2011	
	Ventes en HTVA	Soldes Clients	Ventes en HTVA	Soldes Clients
<i>Société GIPA</i>	688 764	71 136	703 813	0
<i>Société Aster Informatique</i>	27 851	2 311	43 203	0
<i>Société Aster Training</i>	433 728	71 945	386 958	105 914
<i>Société Le Passage</i>	28 308	4 246	22 947	0
<i>Société El Mazraa Market (Ex Ezzahia)</i>	7 385	0	8 302	0
<i>Société Romulus</i>	6 475	1 240	5 870	0
<i>Société El Mazraa</i>	1 102 404	183 654	1 208 992	268 472
<i>Société Dick</i>	470 863	21 051	434 444	0
<i>Société Maghreb Industrie</i>	23 044	0	49 655	0
<i>Société Oasis</i>	26 760	2 816	30 710	0
<i>Société Sozam (Ex Zahrat Mornag)</i>	311 243	77 912	107 922	0
<i>Société Ennajeh</i>	19 552	1 234	0	0
<i>Société Elios Localisation</i>	1 760	0	2 500	889
<i>Société STAS</i>	660	0	0	0
<i>Société GAN</i>	445 580	40 792	409 832	67 518
<i>Société STEO (Ex Gan Distribution)</i>	68 622	7 765	0	0
<i>Société Carthago</i>	352 015	61 852	561 933	0
<i>Société Gipa Trading</i>	56 539	4 160	58 359	0
<i>Société Sokapo</i>	116 802	14 042	92 095	0
<i>Société G.P.L</i>	137 438	8 814	76 796	0
<i>Industrie Technique</i>	5 235	0	3 650	0
<i>Société Agricole Saouef</i>	91 203	1 916	73 652	0
<i>Société Almés</i>	726 905	17 165	697 962	36 332
<i>Société Avipack</i>	16 654	3 478	199 606	0
<i>Société AMATLAS</i>	0	0	1 367	0
<i>Briqueterie Bir Mchergua</i>	116 358	37 303	85 719	0
<i>Société Carthago Béton Cellulaire</i>	208 843	200	193 750	0
<i>Société Carthago Briques</i>	177 100	0	172 900	0

<i>Société Cedria</i>	578 865	53 980	592 800	67 843
<i>Société CTCI</i>	6 550	0	189	0
<i>Société El Jenene</i>	14 598	105	7 728	0
<i>Société Elborak</i>	24 270	3 034	15 604	0
<i>Société Essanaoubar</i>	66 683	0	27 095	3 073
<i>Société Ettaamir</i>	95 095	2 383	94 240	0
<i>Société Ettaamir Négoce</i>	34 776	0	26 854	0
<i>Société FMA</i>	3 312	0	3 226	0
<i>Société IBP</i>	3 150	58	3 500	0
<i>Société ITC</i>	66 104	25 112	15 770	0
<i>Société Laria International</i>	48 929	7 706	19 327	0
<i>Société MBG</i>	271 295	12 496	246 962	8 529
<i>Société Med Oil</i>	717 793	168 787	774 060	0
<i>Société Med Wood</i>	48 873	2 466	65 328	0
<i>Société Orcade</i>	0	0	437	0
<i>Société Orcade Négoce</i>	2 050	65	1 600	365
<i>Société Paf</i>	306 260	22 874	328 836	0
<i>Société PollSider</i>	9 150	2 361	1 500	0
<i>Société Poulina Trading</i>	18 941	0	8 611	0
<i>Société Poulina Bâtiments et Travaux</i>	0	0	1 200	0
<i>Société PPM</i>	130 645	6 765	110 760	0
<i>Société PPM Détail</i>	0	0	7 742	0
<i>Société Proinject</i>	214 678	60 416	135 782	0
<i>Société Provital</i>	30 000	30 001	6 438	0
<i>Société Prometal Plus</i>	10 997	1 735	0	0
<i>Société Saba</i>	85 573	8 550	108 432	4 596
<i>Société Salambo Céramic</i>	6 600	590	1 650	0
<i>Société SCI</i>	45 980	5 469	43 243	0
<i>Société Selma</i>	14 598	0	10 164	0
<i>Société Sidi Othmane</i>	77 066	14 220	71 516	0
<i>Société Sidi Daoud</i>	31 616	0	0	0
<i>Société El Hana</i>	1 450	0	0	0
<i>Société Dakhla</i>	42 145	177	0	0
<i>Société El Hadayek</i>	2 500	0	0	0
<i>Société SNA</i>	1 010 834	87 896	914 388	0
<i>Société Equipement</i>	104 123	8 790	107 680	0
<i>Société Sud Pack</i>	34 555	11 287	22 676	0
<i>Société Global Trading</i>	63 187	9 903	0	0
<i>Société Kisses</i>	9 880	6 991	0	0
<i>Société Chahrazed</i>	46 584	8 119	0	0
<i>Société T'PAP</i>	78 730	22 003	61 404	36 800
<i>Société Technoflex</i>	47 465	6 774	57 452	0
<i>Société Transpool</i>	71 202	11 785	50 622	6 272
<i>Tunisie Développement SICAR</i>	189 100	28 556	73 397	0
<i>Société Unipack</i>	196 472	357 586	192 146	65 896
<i>Société Yasmine</i>	70 496	4 194	101 880	0
<i>Société Borchana</i>	105	105	0	0
<i>Société AGROMED</i>	127 452	17 444	95 932	0
Total	10 728 816	1 645 814	10 041 107	672 499

3- Salaire des dirigeants :

Le salaire brut annuel du Président Directeur Général pris en charge par la société PGH au titre de l'année 2009 s'élève à 562 734 Dinars.

La rémunération brute annuelle servie par les sociétés du Groupe PGH à un administrateur telle que décidée par les conseils d'administration des sociétés du groupe concernées au titre de l'année 2010 s'élève à 113 905 Dinars.

4- Garanties données :

Sociétés Cautionnées	Montant du Crédit en DT	Nature d'engagement	Banque
SNA	5 000 000	Caution	ATB
Dick	5 000 000	Caution	ATB
Almes	5 000 000	Caution	ATB
Med Oil Company	5 000 000	Caution	ATB
Med Oil Company	5 850 000	Caution Solidaire	BNA
Gipa	1 400 000	Caution Solidaire	BNA
Industrie Technique	1 000 000	Aval et Cautionnement	Amen Bank
Gipa	42 480	Caution Solidaire	BTE
Gipa	289 049	Caution Solidaire	BTE
El Mazraa	3 000 000	Caution	UBCI
El Mazraa	6 500 000	Caution	UBCI
Saba	6 000 000	Caution Solidaire	Attijari Bank
Gipa	4 600 000	Caution Solidaire	BNA
El Mazraa	3 000 000	Caution Solidaire	BTK
Agricole Dick	6 000 000	Caution Solidaire	UIB
Almés	2 500 000	Caution Solidaire	UIB
Kisses	2 000 000	Caution Solidaire	UBCI
SOKAPO	2 932 000	Caution	BIAT
PAF	5 000 000	Caution	UIB
GAN	3 000 000	Caution	UIB
MBG	1 500 000	Caution	UIB
AGRO BUSINESS	3 000 000	Caution	BNA
CARTHAGO	2 675 000	Caution	UBCI
T'PAP	4 000 000	Caution	UBCI
BBM	3 400 000	Caution	UBCI

5- Acquisitions, souscriptions et cessions des titres de participation :

Les acquisitions et les souscriptions de titres de participation des sociétés du Groupe POULINA sont analysées à la **Note 2** relative aux immobilisations Financières présentée ci-dessus.

1- Crédit Bancaire :

Au cours de l'exercice 2012 la société PGH a contracté un crédit bancaire auprès de l'U.B.C.I. pour un montant de 10 000 000 DT selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 6%
- Date de déblocage : 23/12/2012 ;
- Date de dernière échéance : 23/12/2019 ;
- Durée : 8 ans soit 84 mois (8 échéances avec une 1^{ère} échéance le 23/12/2013 soit une année de grâce) ;
- Commission de montage : 25 000 DT HTVA ;
- Garanties données :

- 948 276 Actions appartenant à la société ENNAKL Automobiles,
- 600 000 Actions appartenant à la société PGH,
- 348 276 Actions appartenant à la société SPI,
- Caution solidaire de la société Partner Investment (SPI).

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis d'auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Exercice clos au 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport d'audit légal des états financiers de la société Poulina Group Holding SA relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers de la société Poulina Group Holding SA arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

(i) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, sont comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 55 872 275 DT.

Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales.

A notre avis, et sous réserve du point (i) ci-dessus indiqué, les états financiers ci-annexés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « POULINA GROUP HOLDING S.A. », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le projet de rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifiée par la Loi N° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'Article 19 du Décret N° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société Poulina Group Holding SA conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis le 30 Avril 2013,

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Salah MEZIOU

Mohamed FESSI

Messieurs les actionnaires

**Poulina Group Holding
GP1 KM 12 EZZAHRA**

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis d'auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Exercice clos au 31 Décembre 2012**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

2- Garanties données à la date du 31 Décembre 2012 :

Les cautions solidaires données par la société PGH au profit de ses filiales relatives aux crédits bancaires sont analysés dans le tableau suivant :

Sociétés Cautionnées	Montant du Crédit en DT	Banque
SNA	5 000 000	ATB
Dick	5 000 000	ATB
Almes	5 000 000	ATB
Med Oil Company	5 000 000	ATB
Med Oil Company	5 850 000	BNA
Gipa	1 400 000	BNA
Industrie Technique	1 000 000	Amen Bank
Gipa	42 480	BTE
Gipa	289 049	BTE
El Mazraa	3 000 000	UBCI
El Mazraa	6 500 000	UBCI
Saba	6 000 000	Attijari Bank
Gipa	4 600 000	BNA

El Mazraa	3 000 000	BTK
Agricole Dick	6 000 000	UIB
Almés	2 500 000	UIB
Kisses	2 000 000	UBCI
SOKAPO	2 932 000	BIAT
PAF	5 000 000	UIB
GAN	3 000 000	UIB
MBG	1 500 000	UIB
AGRO BUSINESS	3 000 000	BNA
CARTHAGO	2 675 000	UBCI
T'PAP	4 000 000	UBCI
BBM	3 400 000	UBCI

3- Souscriptions, acquisitions et cessions des titres de participation :

Les souscriptions et les acquisitions de titres de participation dans les sociétés du Groupe PGH sont présentées à la **Note 2** annexée aux états financiers. Le montant total des acquisitions et souscriptions auprès des sociétés du groupe réalisées en 2012 s'élèvent à 20 678 135 DT.

4- Crédit Bancaire :

Au cours de l'exercice 2012 la société PGH a contracté un crédit bancaire auprès de l'U.B.C.I. pour un montant de 10 000 000 DT selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 6%
- Date de déblocage : 23/12/2012 ;
- Date de dernière échéance : 23/12/2019 ;
- Durée : 8 ans soit 84 mois (8 échéances avec une 1^{ère} échéance le 23/12/2013 soit une année de grâce) ;
- Commission de montage : 25 000 DT HTVA ;
- Garanties données :

- 948 276 Actions appartenant à la société ENNAKL Automobiles,
- 600 000 Actions appartenant à la société PGH,
- 348 276 Actions appartenant à la société SPI,
- Caution solidaire de la société Partner Investment (SPI).

5- Engagements de la société envers les dirigeants :

La rémunération brute annuelle servie par PGH au Président Directeur Général au titre de l'année 2012 telle que décidée par le Conseil d'administration s'élève à 561 325 Dinars.

La rémunération brute annuelle servie par les sociétés du Groupe PGH à un Administrateur telle que décidée par le conseil d'administration de la société du groupe concernée au titre de l'année 2012 s'élève à 113 905 Dinars.

6- Informations sur les parties liées :

Les achats et les ventes réalisés par la société PGH avec ses parties liées sont présentés dans la **Note 19** relative aux informations sur les parties liées. Le montant total des ventes s'élève en HTVA à 10 728 816 DT. Celui des achats au cours de 2012 s'élève en HTVA à 596 812 DT.

D'autre part, au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis le 30 Avril 2012,

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Salah MEZIOU

Mohamed FESSI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque Zitouna

2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Kais FEKIH.

BILAN

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	67 223	20 662 (*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	123 356	133 129
Créances sur la clientèle	5-1-3	430 192	267 824
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	160	160
Portefeuille d'investissement	5-1-5	4 553	18 636
Valeurs immobilisées	5-1-6	46 891	49 655
Autres actifs	5-1-7	18 649	20 202 (*)
TOTAL ACTIF		691 024	510 268
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	1 863	893
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	595 049	419 931
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	11 204	13 046
Autres passifs	5-2-4	27 644	19 443
TOTAL PASSIF		635 760	453 313
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		70 000	70 000
Réserves		10 000	10 000
Actions propres		0	-
Autres capitaux propres		-	523
Résultats reportés		(23 568)	(8 625)
Résultat de l'exercice		(1 168)	(14 943)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	55 264	56 955
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		691 024	510 268

(*)Retraité pour les besoins de la comparabilité (Voir note 10)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1000 Dinars

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS ÉVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	7-1	12 344	34 259
Crédits documentaires	7-2	17 268	31 095
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		29 612	65 354
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	137 976	86 181
Engagements sur titres		-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		137 976	86 181
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	7-4	215 081	194 124
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		215 081	194 124

ÉTAT DE RÉSULTAT

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation bancaire			
Profits et revenus assimilés	8-1	28 437	18 718
Commissions	8-2	6 495	3 693
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8-3	2 289	1 476
Revenus du portefeuille d'investissement		374	374
Total produits d'exploitation bancaire		37 595	24 261
Charges d'exploitation bancaire			
Charges encourus et assimilées	8-4	(11 792)	(8 668)
Commissions encourues		(519)	(320)
Total charges d'exploitation bancaire		(12 311)	(8 988)
PRODUIT NET BANCAIRE		25 284	15 273
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8-5	(2 143)	(866)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8-6	5 128	(3 504)
Autres produits d'exploitation		52	148
Frais de personnel	8-7	(15 310)	(12 553)
Charges générales d'exploitation	8-8	(6 393)	(5 532)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 671)	(7 607)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 053)	(14 641)
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	8-9	31	-
Impôts sur les sociétés	8-10	(50)	(28)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		(1 072)	(14 669)
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	8-11	(96)	(274)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(1 168)	(14 943)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	8-12	(0,017)	(0,213)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

En 1000 Dinars

Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	36 018	23 993
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(12 689)	(9 565)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	12 016	114 010
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	956	(17 866)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(160 165)	(116 492)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	175 549	24 597
Titres de placement / Titres de transaction	-	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(19 652)	(17 301)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 248	(5 240) (*)
Impôts sur les sociétés	(28)	(10) (*)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	34 253	(3 874)
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	374	374
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	19 210	0
Acquisitions cessions sur immobilisations	(2 895)	(8 141)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	16 689	(7 767)
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		
Émission / Remboursement d'emprunts	(1 834)	(1 562)
Augmentation / diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	-	0
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(1 834)	(1 562)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	49 108	(13 204)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	24 504	37 708
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	9	73 612 (*)

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité (Voir note 10)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Présentation de la banque :

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 70.000.000 de dinars, créée en 2009, et régie par la Loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la Loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Banque Zitouna est une banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 70.000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
L'État Tunisien (*)	61 199 980	87%
La Société Poulina Group Holding PGH	2 000 000	3%
La Société Centrale Laitière du Cap Bon	2 000 000	3%
La Société Ulysse Trading & Industrial	2 000 000	3%
La société T.T.S. Financière	2 000 000	3%
M. Rafik Bouchammaoui	800 002	1%
Autres	18	0%
Total	70 000 000	100%

(*) Détient d'une façon directe 2% et d'une façon indirecte 85% à travers « El Karama Holding » et la société « Portefeuille Invest » .

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises
- Les principes comptables applicables aux établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions».
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41)

- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;
- Les principes comptables des établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».

Dans les cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

3. L'exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

4. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa

Elaam), en attendant leur liquidation par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité Chariâa.

- Les profits relatifs à des créances douteuses comptabilisés précédemment mais non payés, sont à déduire du résultat de l'exercice. Ces profits sont comptabilisés en tant que profits réservés et traités en tant que tels.

4-2. LA RÉMUNÉRATION DES COMPTES

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la banque, sont répartis entre la banque et les détenteurs de ces comptes en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

En outre, les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que stipulés par la norme 11, prévoit la possibilité de constituer, après accord des titulaires des comptes participatifs, deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits et une réserve pour risque d'investissement.

- Réserve d'équilibre des profits : Cette provision est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la banque et les déposants.

La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour risque d'investissement : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb.

Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachées aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. EZZAKET

La banque ne procède pas à la liquidation d'Ezzaket puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider Ezzaket ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

4-4. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-5. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES CRÉANCES

4-5-1. Provision à caractère individuel

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des

garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

4-5-2. Provision à caractère général

En application la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n° n° 2012-09 du 29 juin 2012, la banque a constitué une provision à caractère général dite « provision collective » par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2012 pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

4-6. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-7. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT ET COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-8. CONVENTION DE PRÉÉMINENCE DU FOND SUR LA FORME

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha et d'Ijara.

4-9. LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Immeubles	5%
Agencement et Aménagement	10%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant	20%
Matériel informatique	20%
Droit d'usage	4%
Logiciels informatiques	33%

4-10. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5-1. ACTIF

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 67 223 KDT contre 20 662 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse	12 903	4 746 (*)
Comptes ordinaires BCT	53 568	15 545
Chèques Postaux	752	371
	<u>67 223</u>	<u>20 662</u>

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité : le solde du compte « Timbres de Voyage » a été déduit de la caisse et reclassé dans les débiteurs divers au sein de la rubrique « autres actifs ».

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 123 356 KDT contre 133 129 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banques résidentes	(i)	40 245	41 500
Banques non-résidentes	(ii)	22 895	18 842
Organismes financiers spécialisés	(iii)	59 750	72 017
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires		466	770
		<u>123 356</u>	<u>133 129</u>

(i) La rubrique « banques résidentes » enregistre les opérations de Mourabaha interbancaire en dinars et les valeurs en dinars auprès de ces banques.

(ii) La rubrique « banques non résidentes » enregistre les opérations de Mourabaha interbancaire et les valeurs en devise auprès de ces banques.

(iii) La rubrique « organismes financiers spécialisés » est constituée des certificats de leasing placés auprès des sociétés de leasing.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>jusqu'à 3 mois</u>	<u>Plus de 3 mois et moins de 6 mois</u>	<u>entre 6 mois et 1 an</u>	<u>Plus d'1an et moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banques résidentes	40 245	-	-	-	-	40 245
Banques non résidentes	22 895	-	-	-	-	22 895
Organismes financiers	59 750	-	-	-	-	59 750
Créances rattachées	466	-	-	-	-	466
Total	123 356					123 356

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2012 à 430 192 KDT contre 267 824 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille Mourabaha	(i)	366 873	244 917
Comptes débiteurs de la clientèle	(ii)	504	266
Portefeuille Ijara		37 374	14 805
Autres financements à la clientèle	(iii)	25 819	6 321 (*)
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		3 134	2 046 (*)
Total brut		433 704	268 355
Provisions pour créances douteuses		(2 324)	(434)
Agios réservés		(1 188)	(97) (*)
Total net		430 192	267 824

(*)Retraité pour les besoins de comparabilité : Le solde des deux premières rubriques ont été modifiés de 97 KDT présentant les agios réservés.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2012 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>jusqu'à 3 mois</u>	<u>Plus de 3 mois et moins de 6 mois</u>	<u>entre 6 mois et 1 an</u>	<u>Plus d'1an et moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Portefeuille financement (mourabha & ijara)	59 057	36 507	43 449	169 766	95 468	404 247
Compte débiteur de la clientèle	504	-	-	-	-	504
Autres financements à la clientèle	22 549	296	566	1 728	680	25 819
Créances rattachées	3 134	-	-	-	-	3 134
Total	85 244	36 803	44 015	171 494	96 148	433 704

(i) Portefeuille Mourabaha

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements à court, long et moyen terme, octroyés par la banque à la clientèle.

(ii) Comptes débiteurs de la clientèle

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(iii) Autres financements à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2012, à 25 819 KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Total créances douteuses (i)	16 327	4 550
Valeurs impayées	8 646	1 771
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	846	0
	<u>25 819</u>	<u>6 321</u>

(i) La défalcation des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Créances de la classe 2	1 681	3 378
Créances de la classe 3	3 400	15
Créances de la classe 4	11 246	1 157
	<u>16 327</u>	<u>4 550</u>

5-1-4. Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint un montant de 160 KDT au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de Placement à revenu variable	160	160
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	0	0
Total brut	<u>160</u>	<u>160</u>
Provision pour dépréciation	0	0
Total Net	<u>160</u>	<u>160</u>

5-1-5. Portefeuille-titre d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 4 553 KDT contre 18 636 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de participation (i)	4 553	23 988
Créances rattachées aux titres d'investissement	0	0
Total brut	<u>4 553</u>	<u>23 988</u>
Provision pour dépréciations de titres	0	(5 352)
Total Net	<u>4 553</u>	<u>18 636</u>

(i) Le portefeuille titres d'investissement se détaille comme suit :

Titres de participation	Valeur Comptable Initiale	Acquisition 2012	Cession 2012	Valeur comptable nette
Titres ENNAKL	19 435	0	19 435	0
Titres ZITOUNA TAKAFUL	4 500	0	0	4 500
Titres SIBTEL	53	0	0	53
Titres APTBEF	0	0	0	0
Total	23 988	0	19 435	4 553

5-1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint un montant de 46 891 KDT au 31 décembre 2012 contre 49 655 KDT au 31 décembre 2011 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Logiciels et serveurs	4 424	3 870
Droit d'usage	1 608	1 608
Constructions	29 023	29 021 (*)
Agencements et aménagements	8 234	7 404
Matériels et équipements de bureau	2 578	2 443
Matériels informatiques	3 868	3 669
Matériels de transport	807	807
Terrain	3 814	3 814 (*)
Autres matériels	536	519
Agencements et aménagements en cours	156	379 (*)
Constructions en cours	1 880	1 716
Valeur brute des immobilisations	56 928	55 250
Amortissements	(10 037)	(5 595)
Valeurs nettes en fin de période	46 891	49 655

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées, au cours de l'exercice 2012, se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2011	Acquisition -Cession	Valeur Brute au 31/12/2012	Amort. au 31/12/2011	Dotations aux Amort.	Reprises	Amort. au 31/12/2012	VCN au 31/12/2012
Immobilisations d'exploitation	32 835	(3 812)	29 023	1 716	1 627	(375)	2 968	26 055
Terrain	-	3 814	* 3 814	-	-	-	-	3 814
Agencements et aménagements	7 404	829	8 234	912	789	(6)	1 695	6 539
Mobilier et Matériels	10 501	905	11 406	2 568	2 187	(6)	4 749	6 657
Matériel de Transport	807	-	807	309	161	-	470	337
Immobilisations en cours	2 095	(59)	2 036	-	-	-	-	2 036
Immobilisations Incorporable	1 608	-	1 608	91	64	-	155	1 453
Total Général	55 250	1 677	56 928	5 596	4 828	(387)	10 037	46 891

* Il s'agit d'une correction de l'affectation du terrain acquis en 2010 et imputé dans le coût de construction du siège. La correction de l'amortissement y afférent a été imputée au résultat de 2012. Le dit terrain sur le quel est édifié le siège social est hypothéqué au profit de l'ATB « Arab Tunisian Bank »

5-1-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 18 649 KDT contre 20 202 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Débiteurs divers	(i)	8 123	8 503 (*)
Comptes de régularisation	(ii)	8 520	6 940
Non valeurs	(iii)	2 006	4 759
		18 649	20 202

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité, pour tenir compte des « Timbres de Voyage » qui ont été reclassés en 2012 dans le poste « Débiteurs divers ».

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	12	20
Avances sur commandes	40	642
Retenue à la source	3	127
TVA déductible	7 723	7 002
Autres Impôts et taxes à récupérer	82	1
Autres débiteurs divers	263	540
Subvention à recevoir	0	171
	8 123	8 503

(ii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Débites à régulariser et divers	7 894	6 269
Charges payées ou comptabilisées d'avance	621	667
Compte d'ajustement devise	5	4
	<u>8 520</u>	<u>6 940</u>

(iii) Les non valeurs, constituées des charges à répartir et des frais préliminaires de constitution et de premier établissement de la banque, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 031	1 421
Frais préliminaires	975	3 338
	<u>2 006</u>	<u>4 759</u>

Jusqu'au 31 décembre 2012, les frais préliminaires et les charges à répartir ont fait l'objet d'une résorption, respectivement, de 2 363 KDT et 860 KDT.

5-2. PASSIF

5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 1 863 KDT contre 893 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Organismes financiers spécialisés	(i)	1 848	892
Dettes rattachées aux dépôts des établissements financiers et bancaires		15	1
		<u>1 863</u>	<u>893</u>

(i) Il s'agit des comptes de dépôts et des contrats Istithmar des organismes financiers spécialisés.

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Moudharba interbancaire	-	-	-	-	-	-
Organisme financier spécialisée	1 448	-	400	-	-	1 848
Dettes rattachées	15	-	-	-	-	15
Total	1 463	-	400	-	-	1 863

5-2-2. Dépôt de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2012 à 595 049 KDT contre 419 931 KDT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes à vue	(i)	201 227	104 651 (*)
Comptes d'épargne	(ii)	207 430	92 244
Autres produits financiers	(iii)	79 137	121 957
Comptes dépôts participatifs	(iv)	90 725	75 582 (*)
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	15 303	23 838
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		1 227	1 659
		<u>595 049</u>	<u>419 931</u>

(*)Retraité pour les besoins de comparabilité : Les dépôts participatifs représentent désormais, les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés. Les comptes à vue présentent les comptes non rémunérés.

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Plus de 6 mois et moins de 1an	Entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	201 227	-	-	-	-	201 227
Comptes d'épargne	207 430	-	-	-	-	207 430
Autres produits financiers	35 759	23 359	14 689	5 330	-	79 137
Comptes de dépôts participatifs	90 725	-	-	-	-	90 725
Autres sommes dues à la clientèle	15 303					15 303
Dettes rattachées	1 227					1 227
Total	551 671	23 359	14 689	5 330	-	595 049

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes chèques entreprises	47 016	24 826
Comptes chèques particuliers	104 031	55 745
Comptes réglementés en devises	48 604	24 069
Comptes réglementés en dinars	1 576	11
	<u>201 227</u>	<u>104 651</u>

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Compagnies d'assurances	266	57
Entreprises publiques	794	103
Autres clientèles commerciales	44 887	31 792
Comptes de non-résidents	49 164	1 834
Clients particuliers	106 116	70 865
	<u>201 227</u>	<u>104 651</u>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Hissab Tawfir	207 375	92 209
Comptes Tawfir Poste	55	35
	<u>207 430</u>	<u>92 244</u>

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Contrats Istithmar Mouwajah	49 338	70 827
Contrats Istithmar	29 799	51 130
	<u>79 137</u>	<u>121 957</u>

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes participatifs entreprises	82 571	68 547
Comptes en dinars convertibles	3 771	1 640
Comptes en devise	4 383	5 396
	<u>90 725</u>	<u>75 583</u>

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes indisponibles		5 715	4 125
Réserve d'Equilibre de Profit « PER »	(i)	1 184	422
Autres provisions constituées par la clientèle		8 404	19 291
		<u>15 303</u>	<u>23 838</u>

(i) Conformément aux dispositions de la norme comptable des établissements financiers islamiques n°11, la banque a prélevé un montant de 1 184 KDT sur les profits revenant aux déposants. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes participatifs entreprises	388	82
Comptes participatifs réglementés en TNC	24	7
Comptes d'épargne	92	0
Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	265	103
Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	186	80
Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	187	135
Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	15	2
Comptes participatifs EUR	27	13
Total	1 184	422

5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique, constituée d'un financement contracté auprès d'une banque non résidente, s'élève au 31 décembre 2012 à 11 204 KDT contre 13 046 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunts et ressources spéciales	11 154	12 987
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	50	59
	<u>11 204</u>	<u>13 046</u>

5-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 27 644 KDT contre 19 443 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes de régularisation	(i)	8 741	4 388
Créditeurs divers	(ii)	16 677	14 056
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	1 650	597
Siège, succursale et agences		2	1
Provisions pour risques et charges	(iv)	574	401
		27 644	19 443

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges à payer	1 794	1 074
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	148	183
Crédits à régulariser et divers	179	996
Compensation à régler	6 620	2 135
	8 741	4 388

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fournisseurs Mourabaha	12 055	7 783
Fournisseurs Ijara	385	729
Autres Fournisseurs	1 029	1 501
Organismes de prévoyance sociale	1 522	1 081
Etat impôts et taxes	1 585	2 885
Autres Créditeurs divers	101	77
	16 677	14 056

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes exigibles après encaissement	50 547	7 016
Portefeuille encaissement	(48 897)	(6 419)
	1 650	597

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provisions pour créances sur l'Etat et organismes sociaux	400	400
Provision pour créances sur autres débiteurs divers	174	1
	574	401

5.2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 70 000 KDT composé de 70 000 000 actions d'une valeur de 1 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2012 à 55 264 KDT contre 56 955 KDT au 31 décembre 2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011	70 000	10 000	523	(8 625)	(14 943)	56 955
Subvention d'investissement	-	-	(523)	-	-	(523)
Report à nouveau	-	-	-	(14 943)	14 943	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(1 168)	(1 168)
Solde au 31/12/2012	70 000	10 000	-	(23 568)	(1 168)	55 264

6. RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Actif</u>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	67 223	-	-	-	-	67 223
Créances sur les établissements bancaires et financiers	123 356	-	-	-	-	123 356
Créances sur la clientèle	81 732	36 803	44 015	171 494	96 148	430 192
Portefeuille Titre -Commercial	-	160	-	-	-	160
Portefeuille Titre d'investissement	-	-	-	-	4 553	4 553
Valeurs Immobilisés	2 035	110	533	3 742	40 471	46 891
Autres actifs	18 649	-	-	-	-	18 649
<i>Total Actif</i>	<i>292 995</i>	<i>37 073</i>	<i>44 548</i>	<i>175 236</i>	<i>141 172</i>	<i>691 024</i>
<u>Passif</u>						
Banque Centrale et CCP	-	-	-	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 463	-	400	-	-	1 863
Dépôts et avoirs de la clientèle	551 671	23 359	14 689	5 330		595 049
Dettes de financements et ressources spéciales	526	482	986	9 000	210	11 204
Autres Passifs	27 644	-	-	-	-	27 644
Capitaux Propres	-	-	-	-	55 264	55 264
<i>Total Passif</i>	<i>581 304</i>	<i>23 841</i>	<i>16 075</i>	<i>14 330</i>	<i>55 474</i>	<i>691 024</i>
<i>Position Nette</i>	<i>(288 309)</i>	<i>13 232</i>	<i>28 473</i>	<i>160 906</i>	<i>85 698</i>	<i>0</i>

7. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2012, à 12 344 contre 34 259 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	3 739	28 634
En faveur de la clientèle	8 605	5 625
Cautions pour marchés	5 836	3 028
Cautions diverses	2 769	2 597
	<hr/> 12 344	<hr/> 34 259

7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 17 268 contre 31 095 KDT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Ouverture de crédits documentaires	10 472	13 179
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	6 796	17 916
	<hr/> 17 268	<hr/> 31 095

7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2012 à 137 976 KDT.

7-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31 décembre 2012 à 2 015 KDT, contre 194 124 KDT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Garanties reçues des banques non-résidentes	0	199
Garanties reçues de la clientèle	215 081	193 925
	<hr/> 215 081	<hr/> 194 124

7-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Achat au comptant	1 601	1 108
Vente au comptant	2 014	1 104
	<hr/> 3 615	<hr/> 2 212

8. NOTES RELATIVES À L'ETAT DE RÉSULTAT

8-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 28 437 KDT contre 18 718 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i) 5 686	5 697
Produits sur opérations de financement	(ii) 21 813	12 266
Revenus assimilés	(iii) 938	755
	28 437	18 718

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits sur opérations de Mourabaha interbancaire	2 029	2 339
Produits sur certificats de leasing	3 657	3 358
	5 686	5 697

Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits sur opérations de Mourabaha	19 981	11 618
Produits sur financement Ijara	1 832	648
	21 813	12 266

(ii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

8-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 6 495 KDT contre 3 693 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	2 061	1 160
Commissions de tenue de comptes	1 253	784
Commissions sur activités de commerce international	113	20
Commissions sur activités monétiques	637	395
Commissions sur les opérations télématiques	152	40
Commissions sur les financements	2 279	1 294
	6 495	3 693

8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 2 289 KDT contre 1 476 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Gains de change	3 243	3 105
Pertes de change	(954)	(1 629)
	<u>2 289</u>	<u>1 476</u>

8-4. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 11 792 KDT contre 8 668 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	699	889
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i) 11 093	7 779
	<u>11 792</u>	<u>8 668</u>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôts participatifs	(1) 2 320	1 497
Comptes Tawfir	(2) 3 125	1 377
Comptes Istithmar	(3) 1 352	1 983
Comptes Istithmar Mouajah	4 296	2 922
	<u>11 093</u>	<u>7 779</u>

- (1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.
- (2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.
- (3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit année 2012
Comptes participatifs entreprises	2%
Comptes spéciaux en dinar convertible	1,69%
Comptes étrangers en dinar convertible	1,69%
Comptes Tawfir	2,27%
Contrats Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	2,69%

Nature de Dépôt	Taux de profit année 2012
Contrats Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	3,19%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	3,69%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	4,19%

8-5. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 2 143 KDT contre 866 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations aux provisions sur créances douteuses	1 067	441
Dotations aux provisions collectives	1 088	0
Reprises de provisions sur créances douteuses	(263)	(7)
Abandon de créances	81	31
Dotations aux provisions pour risques et charges	170	401
	2 143	866

8-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 5 128 KDT contre (3 504) au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	0	(3 504)
Reprises de provisions sur titre d'investissement	5 352	0
Moins value sur cession de titre d'investissement	(224)	0
	5 128	(3 504)

8-7. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 15 310 KDT contre 12 533 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Salaires	12 538	10 184
Charges sociales	2 658	2 067
Dotations aux provisions pour congés payés	114	302
	15 310	12 553

8-8. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 6 393 KDT contre 5 532 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Frais divers de gestion	2 604	2 351
Impôts et taxes	410	585
Missions, voyages et déplacement	98	57
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	574	243
Transport et déplacement	6	10
Travaux, fournitures et services extérieurs	2 652	2 201
Autres charges d'exploitation	49	85
	6 393	5 532

8-9. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Cette rubrique représente les plus-values sue cession d'immobilisation, elle s'élève au 31 décembre 2012 à 31 KDT.

8-10. Impôts sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés qui s'élève à 50 KDT, représente le minimum d'impôt calculé selon l'article 44 alinéa II du code de l'IRPP et de l'IS soit 0,1% du chiffre d'affaire brut local TTC et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat comptable avant impôt	(1 027)	(14 915)
Total Réintégrations	2 724	4 952
Total Déductions	5 361	51
Résultat fiscal de l'exercice avant imputation des provisions	(3 664)	(10 014)
Provisions pour créances douteuses	1 067	441
Provisions collectives	1 088	-
Résultat fiscal de l'exercice après imputation des provisions et avant imputation des reports déficitaires	(5 819)	(10 455)
Dotations aux amortissements de l'exercice	6 811	6 920
Résultat avant amortissements de l'exercice	992	(3 535)
Reports déficitaires ordinaire	(7 399)	(3 865)
Amortissements de l'exercice	(6 811)	(6 920)
Amortissements réputés différés	(9 354)	(2 434)
Résultat fiscal de l'exercice	(22 572)	(16 754)
Chiffre d'affaire brut local (TTC)	50 380	28 096
Minimum d'impôt	50	28
Excédents antérieurs 2011	99	122
Retenue à la source 2012	33	5
Acomptes provisionnels payés	25	8
Impôt sur les sociétés dû	50	28
Report	82	99

Correction du résultat fiscal au titre de l'exercice 2011

La banque a procédé au dépôt d'une déclaration rectificative d'impôt au titre de l'exercice 2011. Cette correction a eu pour impact de rapporter le résultat fiscal de l'exercice 2011 de (17 220) KDT à (16 753) KDT soit un retrait de 467 KDT. Cette variation est le résultat de la diminution du report déficitaire de 2 830 KDT contre l'augmentation des amortissements réputés différés en période déficitaire pour 2 363 KDT.

8-11. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Cette rubrique représente l'abandon des frais d'aménagement relatifs à certaines agences. Elle s'élève au 31 décembre 2012 à (96) KDT contre (274) KDT au 31 décembre 2011.

8-12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	(1 168)	(14 943)
Nombre d'actions ordinaires	70 000 000	70 000 000
Résultat de base par action (en DT)	<u>(0,017)</u>	<u>(0,213)</u>

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

9. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2012, un solde de 73 612 KDT contre 24 504 KDT au 31 décembre 2011 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse	12 903	4 746
Banque Centrale	53 568	15 545
Chèques Postaux	752	371
Banque de dépôt	245	3 835
Banques non-résidentes	6 144	7
	<u>73 612</u>	<u>24 504</u>

10. NOTES SUR LES RETRAITEMENTS

Rubriques	<u>31/12/2011</u> <u>Retraité</u>	<u>31/12/2011</u> <u>Publié</u>
<i>R1 (Bilan)</i>		
❖ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	20 662	20 680
❖ Autres actifs	20 202	20 184
<i>R2 (Etat de flux de trésorerie)</i>		
❖ Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	24 504	24 522
<i>R3 (Etat de flux de trésorerie)</i>		
❖ Impôts sur les sociétés	10	28
<i>R4 (Etat de flux de trésorerie)</i>		
❖ Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 240	5 203

R1 : Il s'agit d'un reclassement du « Timbre Voyage » du poste « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT » au poste « Autre actifs ».

R2 : Effet de retraitement R1.

R3 : Il s'agit de reclasser les postes « Etat crédit d'impôt sur les sociétés » et « Etat retenue à la sources sur Banque Zitouna » de « Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » vers « Impôt sur les société ».

R4 : Effet de retraitement R1 et R3.

11. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2012, les transactions avec les parties liées se sont limitées aux opérations de financements suivantes :

- Financements accordés par Banque Zitouna aux filiales du groupe « POULINA » :

Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2012
53 397	SOCIETE ALMES	1 865 002	5 mois	1 495 189
32 052	SNA	1 705 056	5 mois	1 366 960
341 255	SOCIETE AGRICOLE DICK	7 000 035	7 ans	7 000 035
10 097 731	FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	4 059 762	2ans 7 mois	1 405 808
B1121611996	G.A.N	1 821 591		1 821 591

- Financements accordés par Banque Zitouna aux filiales du groupe « MEDDEB » :

Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2012
3 614 161	CENTRALE LAITIERE DU CAP BON	8 313 737	6 mois	4 324 464
8 813 800	CENTRALE LAITIERE DU NORD	1 313 761	7 ans	1 313 761

- Financements accordés par Banque Zitouna aux filiales du groupe « PRINCESSE HOLDING » :

Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2012
B24213252010	ZITOUNA TELECOM	10 000 000	5 ans	10 000 000

- Financements accordés par Banque Zitouna aux filiales du groupe « ULYSSE » :

Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2012
B130971996	ULYSSE HYPER DISTRIBUTION	983 997	7 ans	983 997

12. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 autre que les rémunérations des dirigeants

Opérations réalisées avec les sociétés qui appartenaient au groupe PRINCESS HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles appartenant au clan Ben Ali et Trabelsi :

- La société « **EL KARAMA HOLDING** » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2012 un montant de **70 800 DT TTC** correspondant à un service d'assistance managériale

- La société « City Cars.SA » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2012 un montant de **31 525.677 DT TTC** correspondant aux loyers de l'agence Ali Darghouth, des frais d'électricité pour **11 560.058 DT TTC** et des services d'entretien des véhicules pour **255,293 DT**.

- La société « ENNAKL .SA » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2012 un montant de **14 160 DT TTC** correspondant aux loyers de l'agence Charguia

- En vertu de la convention conclue avec la société « Zitouna Takaful » le 01/06/2012, la banque a perçu des commissions de l'ordre de **168 831.766 DT TTC** au titre des contrats collectifs « Takaful Financement » et « Takaful Incendie ».

**I - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**



FMBZ – KPMG TUNISIE

Immeuble KPMG, Les Jardins du Lac II
B.P N° 317 Publiposte les Berges du Lac
1053 les Berges du Lac, Tunis-Tunisie



BUSINESS AUDITING AND CONSULTING

Espace Tunis Bloc D 5ème étage App 5-2
Montplaisir, Tunis-Tunisie

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 21/10/2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Zitouna relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Zitouna, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, l'état du résultat, l'état des engagements hors bilan et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Banque Zitouna pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Normes Comptable Tunisiennes.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention, qu'au cours de l'exercice 2011, la Banque Zitouna a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titres des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS et de la TCL, et ce pour la période allant du 6 octobre 2009 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en date du 27 février 2012, faisant ressortir un redressement de 875 KDT.

La banque a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a comptabilisé une provision forfaitaire de 400 KDT en couverture du risque encouru (Cf. note n° 5-2-4 (iv)).

Dans la mesure où l'administration fiscale n'a pas donné suite jusqu'à la date du présent rapport à la réponse fournie par la banque Zitouna, l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé ni pour les exercices ayant fait l'objet de la vérification fiscale approfondie ni pour les exercices postérieurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II. Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale portant sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 mai 2013

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Business Auditing And Consulting

Membre de KPMG International

Membre de TIAG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Kaïs FEKIH



**III - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**



FMBZ – KPMG TUNISIE



BUSINESS AUDITING AND CONSULTING

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2012

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 autre que les rémunérations des dirigeants :

- Opérations réalisées avec les sociétés qui appartenaient au groupe « EL KARAMA HOLDING » (anciennement « PRINCESS HOLDING ») ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles appartenant au clan Ben Ali – Trabelsi :
- ✓ Le 07/01/2013, la société « EL KARAMA HOLDING » a conclu avec la banque un avenant à la convention d'assistance et de conseil conclue en date du 01/11/2009. L'avenant entre en vigueur à partir du 01/01/2012. A ce titre, la société « EL KARAMA HOLDING » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2012 un montant de 70 800 DT TTC. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16/01/2013.

- ✓ La banque ZITOUNA a conclu avec la société « ENNAKL .SA » un contrat de location de l'agence Charguia. Ce contrat prend effet du 01/11/2012 au 31/10/2015. Le loyer mensuel est de l'ordre de 6 000 DT HT. A ce titre, la société « ENNAKL .SA » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2012 un montant de 14 160,425 DT TTC.
- ✓ La banque ZITOUNA a conclu, le 01/06/2012, une convention avec la société « ZITOUNA TAKAFUL » selon laquelle la banque joue un rôle d'intermédiaire d'assurance entre ses clients et cette dernière. A ce titre, la banque a perçu un total des commissions de l'ordre de 168 831,766 DT TTC au titre des contrats collectifs « Takaful Financement » et « Takaful Incendie ». Cette commission représente 10% du montant de la contribution commerciale et complémentaire. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10/08/2012.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2012 autre que les rémunérations des dirigeants :

- La Banque Zitouna a acquis en décembre 2010 son siège social auprès de la société « Les Hirondelles » (société qui appartenait à l'ex administrateur de la banque Sakhr EL MATRI) pour une valeur globale de 26 550 KDT toutes taxes comprises.

Cette acquisition a été financée à hauteur de 12 000 KDT d'autofinancement et d'un emprunt contracté auprès de la banque AL BARAKA pour 14 550 KDT remboursable sur 7 ans.
- La société « City Cars.SA » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2012 un montant de 31 625,677 DT TTC correspondant aux loyers de l'agence Ali Darghouth, des frais d'électricité pour 11560,058 DT TTC et des services d'entretien des véhicules pour 255,293 DT.
- La Banque Zitouna a conclu un contrat de consultance en date du 4 mars 2010 avec Monsieur Mahfoudh BAROUNI, selon lequel ce dernier percevra des honoraires mensuels fixes de 9105 DT / hors taxes. La charge à payer au titre de ce contrat s'élève à 86 538 DT hors taxe correspondant aux honoraires des six premiers mois de 2012. Le conseil d'administration du 11/01/2013 a autorisé le PDG à procéder au paiement des dits honoraires.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

	PDG (*)		DGA (*)		Administrateur provisoire	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Rémunération à court terme	181 411	24 360	64 447	1 710	163 889	0
Avantages postérieurs à l'emploi	427	0	1 441	0	4 086	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0
Indemnité de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0
Païement en actions	0	0	0	0	0	0
Total	181 838	24 360	65 888	1 710	167 975	0

(*) L'administrateur provisoire a été remplacé par le PDG le 05/06/2012 et le DGA a été désigné le 03/09/2012.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que :

- votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la banque et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés ; et
- que les travaux qu'on a effectué n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 Mai 2013

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Business Auditing And Consulting

Membre de TIAG International

Kaïs FEKIH



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GRUPE BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Le groupe BIAT publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du des Commissaires aux Comptes Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN CONSOLIDE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
<u>ACTIF</u>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	IV-1	152 067	109 986	42 081	38,26%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	1 254 749	990 096	264 653	26,73%
Créances sur la clientèle	IV-3	5 219 288	4 807 527	411 761	8,56%
Portefeuille-titre commercial	IV-4	1 575 052	1 474 281	100 771	6,84%
Portefeuille d'investissement	IV-5	113 668	126 285	-12 617	-9,99%
Valeurs immobilisées	IV-6	251 432	264 054	-12 622	-4,78%
Autres actifs	IV-7	266 975	273 045	-6 070	-2,22%
TOTAL ACTIF		8 833 231	8 045 274	787 957	9,79%
<u>PASSIF</u>					
Banque Centrale et CCP	V-1	6 633	3 416	3 217	94,17%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	631 919	417 722	214 197	51,28%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	6 293 171	5 661 815	631 356	11,15%
Emprunts et Ressources spéciales	V-4	122 411	134 419	-12 008	-8,93%
Autres passifs	V-5	430 794	429 059	1 735	0,40%
TOTAL PASSIF		7 484 928	6 646 431	838 497	12,62%
<u>INTERETS MINORITAIRES</u>					
Parts des minoritaires dans les réserves consolidées		745 357	830 362	-85 005	-10,24%
Parts des minoritaires dans les résultats consolidés		25 513	27 821	-2 308	-8,30%
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	VI	770 870	858 183	-87 313	-10,17%
<u>CAPITAUX PROPRES</u>					
Capital		170 000	170 000	0	0,00%
Réserves consolidées	VII-1	318 443	321 755	-3 312	-1,03%
Autres capitaux propres consolidés	VII-1	15	22	-7	-31,82%
Résultats reportés consolidés	VII-1	1 113	5 257	-4 144	-78,83%
Résultat consolidé de l'exercice	VII-2	87 862	43 626	44 236	101,40%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		577 433	540 660	36 773	6,80%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 833 231	8 045 274	787 957	9,79%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDEARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
<u>Passifs éventuels</u>					
Cautions, Avals et autres garanties données		998 342	974 203	24 139	2,48%
a - En faveur d'établissements bancaires et financiers		326 156	321 159	4 997	1,56%
b - En faveur de la clientèle		672 186	653 044	19 142	2,93%
Crédits documentaires		323 892	457 427	-133 535	-29,19%
a - En faveur de la clientèle		297 889	329 509	-31 620	-9,60%
b - Autres		26 003	127 918	-101 915	-79,67%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 322 234	1 431 630	-109 396	-7,64%
<u>Engagements donnés</u>					
Engagements de financement donnés		66 639	93 730	-27 091	-28,90%
En faveur de la clientèle		66 639	93 730	-27 091	-28,90%
Engagement sur titres		4 065	4 420	-355	-8,03%
a - Participations non libérées		4 025	4 290	-265	-6,18%
b - Titres à recevoir		40	130	-90	-69,23%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		70 704	98 150	-27 446	-27,96%
<u>Engagements reçus</u>					
Garanties reçues		2 063 155	1 760 664	302 491	17,18%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 063 155	1 760 664	302 491	17,18%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012
(en Milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation	En %
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	IIX-1	322 748	315 854	6 894	2,18%
Commissions (en produits)	IIX-2	128 507	115 860	12 647	10,92%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	IIX-3	129 629	112 584	17 045	15,14%
Revenus du portefeuille d'investissement	IIX-4	5 952	3 674	2 278	62,00%
Total produits d'exploitation		586 836	547 972	38 864	7,09%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	IIX-5	-124 906	-125 493	587	-0,47%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	IIX-6	-21 691	-18 120	-3 571	19,71%
Commissions encourues	IIX-7	-10 711	-5 362	-5 349	99,76%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-414	-231	-183	79,22%
Total charges d'exploitation		-157 722	-149 206	-8 516	5,71%
Produit Net Bancaire		429 114	398 766	30 348	7,61%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif					
	IIX-8	-57 897	-83 960	26 063	-31,04%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement					
	IIX-9	6 772	-833	7 605	-912,97%
Autres produits d'exploitation	IIX-10	20 587	8 665	11 922	137,59%
Frais de personnel	IIX-11	-159 782	-145 167	-14 615	10,07%
Charges générales d'exploitation	IIX-12	-56 689	-50 123	-6 566	13,10%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	IIX-13	-32 836	-21 680	-11156	51,46%
Résultat d'exploitation		149 269	105 668	43 601	41,26%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires					
		-117	595	-712	-119,66%
Impôts sur les bénéfices	IIX-14	-35 789	-35 329	-460	1,30%
Résultat des activités ordinaires		113 363	70 934	42 429	59,81%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaire					
		0	26	-26	-100,00%
Part des minoritaires dans le résultat consolidé					
		25 513	27 821	-2 308	-8,30%
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence					
		12	487	-475	-97,54%
Résultat net de la période		87 862	43 626	44 236	101,40%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEPERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		604 747	547 282
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-194 491	-146 233
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-59 100	122 719
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-424 317	-836 678
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		632 897	249 567
Titres de placement / Titres de transaction		-31 810	-90 004
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-232 406	-170 275
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-119 287	7 740
Impôts sur les sociétés		-3 999	-42 516
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		172 234	-358 398
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 274	2 374
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		12 762	2 005
Acquisitions cessions sur immobilisations		-24 944	-52 427
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-8 908	-48 048
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts		-12 340	-19 027
Augmentation / diminution ressources spéciales		332	-3 045
Dividendes versés		-50 121	-43 679
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-62 129	-65 751
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		101 197	-472 197
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 246 192	1 718 389
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		1 347 389	1 246 192

NOTES AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012

NOTE I – PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers consolidés du groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II – REGLES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2012 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le code des sociétés commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, à la date de clôture, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1/ Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2/Les méthodes de consolidation adoptées

II-2-1/ La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2-2/ La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3/ Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés en totalité.

II-4/ La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2012 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5/ Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6/ L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition.

La durée d'amortissement qui est appliquée à partir de l'exercice 2002 est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7/ Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2012 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

NOTE III - LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe de la BIAT est composé comme suit :

III-1/ Le périmètre de consolidation

Au courant de l'exercice 2012, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

<i>Dénomination</i>	2012		2011	
	Taux de Contrôle	Taux d'Intérêt	Taux de Contrôle	Taux d'Intérêt
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BIAT Capital	99,93%	99,93%	99,93%	99,93%
BIAT Assets Management	99,40%	99,40%	99,40%	99,40%
BIAT Capital risque	98,07%	98,07%	98,07%	98,07%
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
SICAF BIAT	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	43,51%	43,50%	43,51%	43,50%
Organisation et Service Informatique –OSI-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société la PROTECTRICE	84,25%	84,25%	84,50%	84,50%
Assurances BIAT	45,13%	44,34%	45,13%	44,35%
Société FAIZA	42,31%	42,31%	42,31%	42,31%
SICAV Opportunity	75,92%	75,77%	80,93%	80,93%
SICAV Trésor	3,90%	3,76%	6,26%	5,89%
SICAV Prospérité	40,68%	40,68%	43,48%	43,48%
Société Générale de Placement – SGP-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société TAAMIR	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société d'Informatique et de Management – SIM-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	62,18%	57,14%	62,18%	57,14%
Société Palm Links Immobilière	50,00%	49,99%	50,00%	49,99%
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	22,22%	22,22%	22,22%	22,22%
Société Tanit International – STI-	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%
Société Tunisie Titrisation	76,80%	68,07%	76,80%	68,07%
Société de pôle de compétitivité de Monastir - El FEJJA-	59,98%	59,98%	59,98%	59,98%

SICAV PATRIMOINE Obligataire	26,32%	4,86%	16,14%	3,96%
Fonds commun de créances –FCC 1-	34,28%	24,66%	32,74%	22,83%
société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	32,79%	29,41%	27,81%	25,07%
Fonds commun de créances –FCC 2-	43,89%	35,15%	45,37%	36,64%
Société Touristique Sahara Palace –STSP-	100,00%	67,30%	100,00%	67,30%
Société de Promotion Touristique Mohamed V	79,38%	61,41%	83,33%	56,08%
Institut Tunis dauphine	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%

III-2/ Les méthodes de consolidation

Dénomination	2012	2011
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Capital	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Assets Management	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Capital risque	Intégration globale	Intégration globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	Intégration globale	Intégration globale
SICAF BIAT	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	Intégration globale	Intégration globale
Organisation et Service Informatique –OSI-	Intégration globale	Intégration globale
Société la PROTECTRICE	Intégration globale	Intégration globale
Assurances BIAT	Intégration globale	Intégration globale
Société FAIZA	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Opportunity	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Trésor	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Prosperity	Intégration globale	Intégration globale
Société Générale de Placement – SGP-	Intégration globale	Intégration globale
Société TAAMIR	Intégration globale	Intégration globale
Société d'Informatique et de Management – SIM-	Intégration globale	Intégration globale
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	Intégration globale	Intégration globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration globale	Intégration globale
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Société Tanit International – STI-	Intégration globale	Intégration globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration globale	Intégration globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir - El FEJJA-	Intégration globale	Intégration globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration globale	Intégration globale
Fonds commun de créances –FCC 1-	Intégration globale	Intégration globale
société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	Intégration globale	Intégration globale
Fonds commun de créances –FCC 2-	Intégration globale	Intégration globale
Société Touristique Sahara Palace –STSP-	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration globale	Intégration globale
Institut Tunis dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence

III-3/ Les participations dont le taux de contrôle est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

<i>Dénomination</i>	Taux de Contrôle 2012	Taux de Contrôle 2011	Motifs d'exclusion du périmètre de consolidation
International Computer Système	30,00%	30,00%	- Aucune influence notable n'est exercée par la BIAT. - Société en liquidation judiciaire. - La BIAT n'est pas un administrateur.
Société Goûts et Saveurs	33,33%	33,33%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société SATS	25,56%	25,56%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société ENGINEERING CHEMICAL INDUSTRIES	22,34%	22,34%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société CALL MED	24,82%	24,82%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Carthagobriques	20,73%	21,09%	Détention provisoire dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société Dunes SA	44,00 %	44,00 %	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
INOPLAST	21,46%	25,37%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Le Privilège	45,45%	45,45%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
MOS'ARTIS	23,33%	31,11%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
IMPRIMEDIA	34,25%	34,25%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
SENSORIA	41,10%	41,10%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
SOPRACO	47,91%	47,91%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
BI FOR DECIDE	49,00%	49,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
GETU	32,65%	-	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
MONAFIL	20,00%	20,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
APTIV-IT	24,32%	24,32%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession

Il est à noter qu'au cours du deuxième semestre 2012 la BIAT CAPITAL a créé trois FCP à savoir :

- BIATCAPITAL CROISSANCE FCP
- BIATCAPITAL PRUDENCE FCP
- BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

Ces Fonds sont exclusivement contrôlés par la BIAT Capital au 31/12/2012.

Etant donné que le premier exercice comptable de ces trois FCP comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de leur constitution jusqu'au 31 décembre 2013, ils n'ont pas été intégrés au périmètre de consolidation du groupe BIAT au 31/12/2012.

NOTE IV – LES ELEMENTS D'ACTIF DU BILAN

IV-1/ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le poste « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 152 067 mD, contre 109 986 mD à la clôture de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 151 821 mD et de la Protectrice à concurrence de 194mD.

IV-2/ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 1 254 749 mD contre 990 096 mD au 31 Décembre 2011. Elles proviennent principalement de la BIAT à hauteur de 1 244 144 mD, de la Protectrice à hauteur de 4 102 mD, de l'Assurance BIAT pour 2 664 mD et de la société Fejja à hauteur de 2 114 mD.

IV-3/ Créances nettes sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle qui s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 5 219 288 mD contre 4 807 527 mD à la clôture de l'exercice précédent, proviennent essentiellement de la BIAT à concurrence de 5 190 121 mD, du Fonds commun de créances FCC 1 pour 11 076 mD et du Fonds commun de créances FCC 2 pour 17 177 mD.

IV-4/ Portefeuille titre commercial

Le volume du Portefeuille titre commercial qui est composé des titres de transaction et des titres de placement est passé d'une année à une autre de 1 474 281 mD à 1 575 052 mD répartis par catégorie de titres comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de transaction	850 578	778 758
Titres de placement	724 474	695 523
Total	1 575 052	1 474 281

Ces titres sont détaillés par société consolidée comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
<i>Titres de transaction</i>	850 578	778 758
BIAT	707 937	606 285
BIAT CAPITAL	2 180	2 180
ASSURANCE BIAT	67 759	62 818
SICAV TRESOR	64 948	100 358
BIAT CAPITAL RISQUE	3 057	3 092
SICAV OPPORTUNITY	249	264
BIAT ASSETS MANAGEMENT	768	772
TUNISIE TITRISATION	469	469
FCC 1	1 996	378
FCP	20	28
FCC 2	1 195	2 114
<i>Titres de placement</i>	724 474	695 523
BIAT	1 230	2 257
SICAV PROSPERITY	1 381	1 282
BIAT CAPITAL	291	729
ASSURANCE BIAT	35 743	13 434
SICAV TRESOR	670 377	658 997
SICAV OPPORTUNITY	792	954
SICAV PATRIMOINE	13 725	15 029
FCC1	1	1 657
FCP	934	1 162
STSP	-	22
TOTAL	1 575 052	1 474 281

IV-5/ Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des titres mis en équivalence et des fonds gérés est passé de 126 285 mD en Décembre 2011 à 113 668 mD en Décembre 2012.

Ces titres sont détaillés ci après :

IV-5-1/ Titres d'investissement

Les titres d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 11 869 mD contre 5 291 mD à la clôture de l'exercice précédent et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-2/ Titres de participation

Les titres de participation se détaillent comme suit :

	Valeur brute	Dividendes ou intérêts à recevoir	Provisions	Valeur nette au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2011
BIAT	62 720	6 925	16 672	52 973	53 473
TAAMIR	589		492	97	163
SGP	1752		429	1 323	1 250
FAIZA	400		400	-	400
BIAT CAPITAL	310			310	292
ASSURANCE BIAT	3 054			3 054	3 054
BIAT CAPITAL RISQUE	33 172		3 782	29 390	35 704
SICAV TRESOR	6 527			6 527	18 826
SICAF BIAT	22			22	22
STI	164			164	-
TOTAL	108 710	6 925	21 775	93 860	113 184

IV-5-3/ Fonds gérés

Les fonds gérés s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 5 524 mD et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-4/ Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	833	760
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	1 456	1 965
Institut Tunis Dauphine	126	85
Total	2 415	2 810

IV-6/ Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées s'élèvent au 31 décembre 2012 à 251 432 mD contre 264 054 mD à la clôture de l'exercice précédent.

IV-6-1/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 29 602 mD contre 3 967 mD au 31 Décembre 2011 se détaillant comme suit :

	2012			VALEURS NETTES 2011
	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS	VALEURS NETTES	
BIAT	48 602	19 494	29 108	3 857
PROTECTRICE	242	186	56	51
SGP	1	1	-	-
GSM	23	21	2	-
BIAT CAPITAL	109	109	-	-
ASSURANCES BIAT	828	826	2	4
CIAR	5	5	-	-

SOPIAT	1	1	-	-
BAM	5	5	-	-
STI	87	87	-	1
EL FEJJA	34	13	21	4
STSP	50	-	50	50
SPTM V	508	145	363	-
Total	50 495	20 893	29 602	3 967

IV-6-2/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent par société consolidée comme suit :

	Valeurs Brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 2012	Valeurs nettes 2011
Immobilisations corporelles en cours	35 434	-	35 434	83 415
Avances Immobilisations corporelles	1 383	-	1 383	1 728
Immobilisations corporelles	331 060	150 220	180 840	170 380
BIAT	222 926	117 859	105067	101 561
OSI	149	149	-	-
PROTECTRICE	2605	1 290	1 315	1 356
SALLOUM	6	6	-	-
GSM	11 442	7 058	4 384	13 049
BIAT CAPITAL	55	53	2	3
ASSURANCE BIAT	1 934	1 271	663	476
BIAT CAPITAL RISQUE	27	6	21	15
CIAR	141	104	37	46
SOPIAT	2 235	72	2 163	2 468
BIAT ASSETS MANAGEMENT	2	2	-	-
SICAF BIAT	3	1	2	3
PALM LINKS IMMOBILIERE	18	18	-	1
STI	43772	19 204	24 568	34 613
TUNISIE TITRISATION	8	2	6	1
EL FEJJA	389	172	217	188
STSP	7 952	472	7 480	7 585
STPM V	37 396	2 481	34 915	9 015
Total	367 877	150 220	217 657	255 523

IV-6-3/ Ecart d'acquisition des titres

Les écarts d'acquisition des titres se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIETES	VALEUR BRUTE 2011	VALEUR BRUTE 2012	CUMUL AMORTISSEMENT 2011	CUMUL AMORTISSEMENT 2012	VALEUR NETTE 2012
Titres détenus par la BIAT	8 121	8 121	3 890	4 252	3 869
SALLOUM	171	171	61	70	101
GSM	881	881	881	881	-
BIAT CAPITAL	16	16	8	9	7
ASSURANCE BIAT	86	86	41	45	41
BIAT CAPITAL RISQUE	95	95	33	37	58
SICAF BIAT	44	44	13	15	29

SOCIETES	VALEUR BRUTE 2011	VALEUR BRUTE 2012	CUMUL AMORTISSEMENT 2011	CUMUL AMORTISSEMENT 2012	VALEUR NETTE 2012
BAT	226	226	112	123	103
STI	6 541	6 541	2 725	3 052	3 489
STPI	12	12	4	5	7
SOPIAT	49	49	12	15	34
Titres détenus par la SGP	1 015	1 015	953	957	58
OSI	78	78	16	20	58
GSM	937	937	937	937	-
Titres détenus par la BIAT CAPITAL RISQUE	18	18	13	14	4
SICAF BIAT	18	18	13	14	4
Titres détenus par la SICAF BIAT	471	471	203	226	245
SIM	163	163	73	81	82
TAAMIR	131	131	59	66	65
PROTECTRICE	122	122	48	54	68
SGP	34	34	15	16	18
SOPIAT	21	21	8	9	12
Total Consolidé	9 624	9 624	5 059	5 449	4 176

IV-7/ Autres actifs

Les autres actifs du groupe BIAT totalisent au 31/12/2012 un solde de 266 975 mD contre 273 045 mD à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

SOCIETES	31/12/2012	31/12/2011
<i>Compte d'attente et de régularisation</i>	38 577	67 639
BIAT	29 373	59 364
ASSURANCE BIAT	5 121	5 231
PROTECTRICE	594	578
FAIZA	137	137
AUTRES	3 352	2 329
<i>Créance pour dépôts auprès des cédantes</i>	337	306
ASSURANCE BIAT	337	306
<i>Créances nées d'opérations d'assurance</i>	7 079	16 230
ASSURANCE BIAT	7 079	16 230
<i>Part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	14 360	14 283
ASSURANCE BIAT	14 360	14 283
<i>Autres actifs courants</i>	206 622	174 587
BIAT	164 736	134 613
TAAMIR	1 825	1 892
OSI	731	725
ASSURANCE BIAT	3 286	2 807
SALLOUM	3 784	3 777
BIAT CAPITAL RISQUE	831	554
SICAV TRESOR	-	221
FAIZA	321	321
GSM	966	1 054
PALM LINKS IMMOBILIERE	17	15
SOPIAT	91	91
STI	1 847	2 083

SOCIETES	31/12/2012	31/12/2011
EL FEJJA	10 927	12 170
FCC 2	840	2
STSP	154	620
SPTM V	3 831	6 738
BIAT CAPITAL	403	621
AUTRES	12 032	6 283
Total Consolidé	266 975	273 045

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre décembre 2011 et décembre 2012 un accroissement de 787 957 mD ou 9,79 % en passant de 8 045 274 mD à 8 833 231 mD.

NOTE V - LES ELEMENTS DE PASSIF DU BILAN

V-1/ Banque centrale CCP et TGT

Le poste « Banque centrale, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 6 633 mD contre 3 416 mD à la clôture de l'exercice précédent provient exclusivement de la BIAT.

V-2/ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le poste « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » totalise au 31 Décembre 2012 un solde de 631 919mD contre 417 722 mD à la même date de l'exercice précédent. Il provient principalement de la BIAT.

V-3/ Dépôts et avoirs de la clientèle

Le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » totalise au 31 Décembre 2012 un solde de 6 293 171 mD contre 5 661 815 mD à la même date de l'exercice précédent.

V-4/ Emprunts et ressources spéciales

Le poste « Emprunts et ressources spéciales » totalise au 31 Décembre 2012 un solde de 122 411 mD contre 134 419 mD à l'issue de l'exercice précédent. Il provient de la BIAT à concurrence de 111 445 mD, de la BIAT CAPITAL RISQUE à hauteur de 1 320 mD, de la SPT MED V à hauteur de 9 600 mD et de la STSP à hauteur de 46 mD.

V-5/ Autres passifs

Les autres passifs du groupe BIAT totalisent au 31 décembre 2012 un solde de 430 794 mD contre 429 059 mD à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risque et charges	84 785	77 411
BIAT	78 753	72 793
OSI	501	501
TAAMIR	163	154
FAIZA	137	137
GSM	816	816
BIAT CAPITAL RISQUE	30	430
ASSURANCE BIAT	300	250
STI	1 028	1 028
AUTRES	3 057	1 302
Provisions techniques	129 307	113 909
ASSURANCE BIAT	129 307	113 909
Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	11 390	9 423
ASSURANCE BIAT	11 390	9 423
Dettes nées d'opérations d'assurances	5 346	6 451
ASSURANCE BIAT	5 346	6 451
Compte d'attente & de régularisation	130 537	148 643
BIAT	129 264	146 917
FCC 1	107	125
FCC 2	163	303
EL FEJJA	165	131
BIAT CAPITAL RISQUE	70	66
PALM LINKS IMMOBILIERE	9	1
OSI	6	10
CIAR	4	2
BIAT CAPITAL	158	194
SICAV TRESOR	-	25
TAAMIR	6	40
TUNISIE TITRISATION	16	13
STI	348	348
SOPIAT	14	21
AUTRES	207	447
Autres passifs courants	69 429	73 222
BIAT	44 723	52 413
AUTRES	24 706	20 809
Total Consolidé	430 794	429 059

NOTE VI - LES INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES CONSOLIDEES		PART DES MINORITAIRES DANS LES RESULTATS CONSOLIDES	
	2012	2011	2012	2011
PROTECTRICE	11	135	306	196
SALLOUM	2 132	2 137	-8	-5
SICAV Prosperity	823	747	17	16
Ste FAIZA	398	398	-231	-
GSM	0	-1 789	0	-634
BIAT CAPITAL	3	3	0	-
ASSURANCE BIAT	8 076	8 151	195	390
SICAV Trésor	688 583	764 139	26 716	29 976
BIAT CAPITAL RISQUE	259	488	37	1

	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES CONSOLIDEES		PART DES MINORITAIRES DANS LES RESULTATS CONSOLIDES	
	2012	2011	2012	2011
SOPIAT	1	1	0	0
SICAV Opportunity	242	233	4	3
BIAT Assets Management	4	4	3	3
PALM LINKS IMMOBILIERE	159	162	-5	-6
STI	7 483	11 495	-1 209	-1 191
TUNISIE TITRISATION	182	137	9	23
EL FEJJA	6 042	6 007	1 088	36
SICAV PATRIMOINE	9 711	12 166	476	525
FCC 1	7 385	10 178	0	-100
Fond commun de placement	621	828	15	18
FCC 2	9 957	12 798	0	13
STSP	0	-303	0	-542
STPM V	3 285	2 247	-1 900	-901
TOTAL	745 357	830 362	25 513	27 821

NOTE VII - LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Les capitaux propres consolidés sont passés de 540 660 mD au 31 décembre 2011 à 577 433 mD au 31 Décembre 2012.

Ils sont détaillés comme suit :

VII – 1/ LES RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées se détaillent au 31 décembre 2012 et 2011, par société consolidée comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
BIAT	336 392	320 567
SIM	10	9
OSI	253	70
TAAMIR	-46	-14
LA PROTECTRICE	750	1 945
SALLOUM	-150	-137
SGP	2 510	2 754
SICAV PROSPERITY	65	77
FAIZA	-250	-250
GSM	-17 504	-5 756
BIAT CAPITAL	916	892
ASSURANCE BIAT	2 447	2 075
SICAV TRESOR	734	357
BIAT CAPITAL RISQUE	-317	-841
CIAR	678	950
SOPIAT	-188	49
SICAV OPPORTINUTY	25	43
BIAT ASSETS MANAGEMENT	656	642
SICAF BIAT	3 472	3 203
PALM LINKS IMMOBILIERE	49	52
BAT	-127	-72

STI	-9 083	-499
TUNISIE TITRISATION	98	90
EL FEJJA	59	6
SICAV PATRIMOINE	11	17
FCC 1	527	149
STPI	973	1 237
FCP	36	42
FCC 2	495	172
STSP	-2 603	-623
SPTMV	-745	316
I T D	-572	-488
TOTAL	319 571	327 034

Société consolidé	Méthode	Capital	Réserves	Elimination Titres	Ajustement EA Positif	Amortissement EA	Dividendes	Provisions et réévaluation	Plus-value interne	Impôts différés et autres	Réserves des minoritaires	Total
BIAT	Mère		315 535					23 939	-1 070	-2 012		336 392
SIM	IG	823	-325	-578	163	-73	0				0	10
OSI	IG	20	198	-24	78	-16	0		-3		0	253
Taamir	IG	5 088	-632	-4 656	131	-59	0	22		60	0	-46
Protectrice	IG	40	31	-902	122	-48	1 518				-11	750
SPTS	IG	3 956	-189	-1 903	171	-61	0			8	-2 132	-150
SGP	IG	2 532	514	-3 292	34	-15	1 085	1 652			0	2 510
Sicav Prosperity	IG	1 387	0	-512	0	0	13				-823	65
Ste Faiza	IG	1 280	-590	-542	0	0	0				-398	-250
Golf Sousse Monastir	IG	6 500	-11 457	-4 134	1 818	-1 818	0	-8 413			0	-17 504
Biat Capital "FPG"	IG	3 000	609	-2 998	16	-8	300				-3	916
Assurances Biat	IG	10 000	4 635	-4 608	86	-41	451				-8 076	2 447
Sicav Trésor	IG	715 855	664	-29 027	0	0	1 825				-688 583	734
Biat Capital risque	IG	14 121	378	-13 958	95	-33	392		-1 086	33	-259	-317
CIAR	IG	1 000	293	-1 017	0	0	402				0	678
SOPIAT	IG	5 000	-27	-5 016	70	-20	0		-277	83	-1	-188
Sicav Opportunity	IG	1 006	0	-753	0	0	14				-242	25
Biat Assets Management	IG	500	89	-497	0	0	568				-4	656
Sicaf Biat	IG	19 000	363	-19 000	61	-26	1 900	1 174			0	3 472
Palm Links Immobilière	IG	200	118	-110	0	0	0				-159	49
Banque d’Affaire de Tunisie	ME		739	-1 000	226	-112	0			20	0	-127
S,T,I	IG	60 000	-24 313	-28 300	6 541	-2 725	0	-13 813		1 010	-7 483	-9 083
Tunisie Titrisation	IG	500	106	-384	0	0	58				-182	98
Société El fejja	IG	15 000	98	-8 997	0	0	0				-6 042	59
Sicav Patrimoine Obligataire	IG	13 208	0	-3 578	0	0	92				-9 711	11
FCC BIAT CREDIMMO 1	IG	11 226	521	-3 848	0	0	13				-7 385	527
STPI	ME		1 340	-1 000	12	-4	625				0	973
FCP	IG	925	0	-275	0	0	7				-621	36
FCC BIAT CREDIMMO 2	IG	17 732	490	-7 783	0	0	13				-9 957	495
Société Touristique Sahara Palace	IG	8 000	-2 603	-8 000	0	0	0				0	-2 603
Société de Promotion Touristique Mohamed V	IG	18 200	-1 840	-14 447	0	0	0			627	-3 285	-745
Institut Tunis Dauphine	ME		245	-875	0	0	0			58	0	-572
TOTAL CONSOLIDE		936 099	284 990	-172 014	9 624	-5 059	9 276	4 561	-2 436	-113	-745 357	319 571

La contribution de la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2012 à 105,26 %.

Ces réserves se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Société Mère : BIAT	336 392	320 567
Sociétés consolidées par intégration globale	-17 095	5 789
Sociétés consolidées par mise en équivalence	274	678
TOTAL	319 571	327 034

La contribution du secteur financier, y compris la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2012 à 109,32 %

Ces réserves se présentent par secteur d'activité comme suit :

SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2012	%	31/12/2011	%
<i>Secteur financier</i>	349 368	109,32%	333 062	101,84%
Banques	336 265	105,22%	320 495	98,00%
Assurances	3 197	1,00%	4 021	1,23%
OPCVM	835	0,26%	496	0,15%
Stes d'investissement	3 155	0,99%	2 360	0,72%
Fonds commun de créances	1 022	0,32%	320	0,10%
Gestion et intermédiation en bourse	4 216	1,32%	4 420	1,35%
Stes de recouvrement	678	0,21%	950	0,29%
<i>Secteur du tourisme</i>	-30 335	-9,49%	-6 512	-1,99%
<i>Secteur immobilier</i>	847	0,27%	891	0,27%
<i>Secteur de service</i>	-309	-0,10%	-407	-0,12%
Total	319 571	100,00%	327 034	100,00%

VII -2/ Résultat consolidé

La contribution de chaque société consolidée dans le résultat consolidé du groupe s'analyse entre 2012 et 2011 comme suit :

Société consolidée	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Société Mère : BIAT	91 230	48 940
SIM	-42	-16
OSI	-38	152
TAAMIR	-90	-81
PROTECTRICE	-2 444	-2 976
SALLOUM	-15	-13
SGP	-76	-88
SICAV PROSPERITY	18	16
FAIZA	-169	-
GSM	-554	-30
BIAT CAPITAL	-11	459
ASSURANCE BIAT	-3 613	-3 067
SICAV TRESOR	3 614	1 487
BIAT CAPITAL RISQUE	1 433	-380
CIAR	375	448
SOPIAT	-145	-187
SICAV OPPORTUNITY	22	23
BIAT ASSETS MANAGEMENT	-598	-569
SICAF BIAT	-65	-74
PALM LINKS IMMOBILIERE	-5	-6
BAT	63	-55
STI	-1 537	-1 225
TUNISIE TITRISATION	-102	-118
EL FEJJA	1 441	34
SICAV PATRIMOINE	98	104
FCC1	439	563
STPI	115	613
FCP	10	10
FCC2	717	1 080
STSP	-782	-989
STPM V	-1 249	-346
INSTITUT DAUPHINE	-178	-83
TOTAL	87 862	43 626

VII -2/ Résultat social des entités consolidées

Société	Résultat social 2012	Résultat social 2011	Variation
Société Mère : BIAT	94 696	48 197	46 499
SIM	-17	9	-26
OSI	-9	197	-206
TAAMIR	22	109	-87
PROTECTRICE	2 005	1 336	669
SALLOUM	-19	-13	-6
SGP	685	841	-156
SICAV PROSPERITY	30	29	1
FAIZA	0	0	0
GSM	-1 366	-1 479	113
BIAT CAPITAL	-67	506	-573
ASSURANCE BIAT	458	932	-474

SICAV TRESOR	27 835	31 936	-4 101
BIAT CAPITAL RISQUE	2 115	509	1 606
CIAR	335	401	-66
SOPIAT	-86	-55	-31
SICAV OPPORTUNITY	16	18	-2
BIAT ASSETS MANAGEMENT	567	578	-11
SICAF BIAT	1 675	2 002	-327
PALM LINKS IMMOBILIERE	-9	4	-13
BAT	422	-211	633
STI	-5 381	-7 134	1 753
TUNISIE TITRISATION	31	75	-44
EL FEJJA	2 720	89	2 631
SICAV PATRIMOINE	501	556	-55
FCC1	187	-129	316
STPI	464	2 455	-1 991
FCP	21	25	-4
FCC2	-243	20	-263
STSP	-942	-1 260	318
STPM V	-4 610	-2 049	-2 561
INSTITUT DAUPHINE	-633	-339	-294

Filiale	METH CONSO	Résultat social	IG Réciproques	Retraitement dotations provisions	Retraitement dividendes	Retraitement + value interne	Résultat des sociétés mises en équivalence	Impôts différés	Amortissement Ecart d'acquisition positif	Résultat Minoritaire	Résultat consolidé
BIAT	Mère	94 696	1 817	1 239	-5 938	-1 065		481	0	0	91 230
SIM	IG	-17	0	0	-17				-8	0	-42
OSI	IG	-9	-25	0	0				-4	0	-38
TAAMIR	IG	22	-70	-22	-25			12	-7	0	-90
PROTECTRICE	IG	2 005	-4 073	0	-64				-6	-306	-2 444
SALLOUM	IG	-19	0	0	0			5	-9	8	-15
SGP	IG	685	-28	0	-739			7	-1	0	-76
PROSPERITY	IG	30	6	0	-1				0	-17	18
FAIZA	IG	0	0	-400	0				0	231	-169
G S M	IG	-1 366	812	0	0				0	0	-554
BIAT CAPITAL "FPG"	IG	-67	61	0	-34			30	-1	0	-11
ASS BIAT	IG	458	-3 765	0	-107				-4	-195	-3 613
TRESOR	IG	27 835	2571	0	-76				0	-26 716	3 614
Biat Capital risque	IG	2 115	-421	0	-374			154	-4	-37	1 433
CIAR	IG	335	40	0	0				0	0	375
SOPIAT	IG	-86	30	0	-85				-4	0	-145
OPPORTUNITY	IG	16	10	0	0				0	-4	22
ASSET	IG	567	-1 146	0	-16				0	-3	-598
SICAF_BIAT	IG	1 675	-7	30	-1 793			33	-3	0	-65
Links	IG	-9	0	0	-4			3	0	5	-5
BAT	ME		0	0	0		94	-20	-11	0	63
S T I	IG	-5 381	1 277	1 857	0			-172	-327	1 209	-1 537
TN TIT	IG	31	-121	0	-3				0	-9	-102
FEJJA	IG	2 720	-191	0	0				0	-1088	1 441
SICAV OBLIGATAIRE	IG	501	73	0	0				0	-476	98
Fonds commun1	IG	187	252	0	0				0	0	439
STPI	ME		0	0	0		116		-1	0	115
FCP	IG	21	4	0	0				0	-15	10
Fonds commun2	IG	-243	960	0	0				0	0	717
STSP	IG	-942	160	0	0				0	0	-782
SPTM	IG	-4 610	1774	0	0			-313	0	1900	-1 249
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	ME		0	0	0		-221	43	0	0	-178
TOTAL CONSOLIDE		121 150	0	2 704	-9 276	-1 065	-11	263	-390	-25 513	87 862

Groupe BIAT – Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012

Ces résultats se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Société Mère : BIAT	91 230	48 940
Sociétés consolidées par intégration globale	-3 368	-5 790
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-	476
TOTAL	87 862	43 626

La contribution des résultats consolidés par secteur d'activité se présente comme suit :

SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2012	%	31/12/2011	%
<i>Secteur financier</i>	91 110	103,70%	45 804	104,99%
Banques	91 293	103,90%	48 886	112,06%
Assurances	-6 057	-6,89%	-6 043	-13,85%
OPCVM	3 752	4,27%	1 630	3,74%
Stes d'investissement	1 368	1,56%	-454	-1,04%
Fonds commun des créances	1 156	1,32%	1 644	3,77%
Gestion et intermédiation en bourse	-777	-0,88%	-307	-0,70%
Stes de recouvrement	375	0,43%	448	1,03%
<i>Secteur tourisme</i>	-4 306	-4,90%	-2 596	-5,95%
<i>Secteur immobilier</i>	1 316	1,50%	365	0,84%
<i>Secteur de service</i>	-258	-0,29%	53	0,12%
Total	87 862	100,00%	43 626	100,00%

**CONTRIBUTION DES SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE
DANS LES CAPITAUX PROPRES :**

➤ **PART DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE**

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2012	2011	2012	2011
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22,22%	22,22%	-261	-213
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25,00%	25,00%	340	352
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	35,00%	35,00%	-630	-510
TOTAL 1			-551	-371
Ajustement des réserves consolidées par les traitements des écarts d'acquisitions, des dividendes et de l'effet d'impôt			825	1 049
TOTAL 2			274	678

➤ **PART DANS LE RESULTAT**

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2012	2011	2012	2011
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22,22%	22,22%	74	-43
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25,00%	25,00%	116	613
Institut Tunis DAUPHINE	35,00%	35,00%	-178	-83
TOTAL 1 (y compris les impôts différés)			12	487
Amortissement des écarts d'acquisition			-12	-11
TOTAL 2			0	476

NOTE IIX - LES ELEMENTS DE L'ETAT DE RESULTAT

IIX -1/ Intérêts et revenus assimilés

Le poste « Intérêts et revenus assimilés » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 322 748 mD contre 315 854 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2012	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2011
BIAT	325 677	-5 436	320 241	312 347
TAAMIR	125	-	125	-
PROTECTRICE	9	-	9	9
BIAT CAPITAL	73	-34	39	261
ASSURANCE BIAT	269	-269	-	140
CIAR	112	-18	94	117
SICAF BIAT	18	-18	-	-
FCC 1	824	-	824	1 156
FCC 2	1 333	-	1 333	1 823
STI	282	-278	4	1
SPT MED V	79	-	79	-
Total	328 801	-6 053	322 748	315 854

IIX -2/ Commissions (en produits)

Le poste « Commissions en produits » se subdivise entre les commissions sur opérations d'assurances et les commissions sur opérations bancaires,

Le poste « Commissions (en produits) sur opérations d'assurance » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 45 065 mD contre 44 420 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'Assurance BIAT,

Les commissions sur opérations bancaires se détaillent par société comme suit :

	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2012	2011
BIAT	83 707	-3 186	80 521	68 914
PROTECTRICE	6 441	-4 109	2 332	1 697
BIAT CAPITAL	596	-7	589	829
TOTAL	90 744	-7 302	83 442	71 440

IIX -3/ Gains sur portefeuille titre commercial

Ces gains se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2012	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2012	2011
BIAT	90 639	-226	90 413	74 020
TAAMIR	72	-70	2	3
SGP	-	-	-	5
SICAV PROSPERITY	47	-	47	43
BIAT CAPITAL	150	-	150	150
ASSURANCE BIAT	5 861	-	5 861	4 068
SICAV TRESOR	33 010	-1 089	31 921	33 012
BIAT CAPITAL RISQUE	695	-376	319	253
SICAV OPPORTUNITY	38	-	38	38
BIAT ASSETS MANagements	65	-	65	67
SICAF BIAT	14	-13	1	14
TUNISIE TITRISATION	32	-	32	32
SICAV PATRIMOINE	612	-1	611	673
FCC 1	60	-	60	55
FCP	27	-	27	30
FCC 2	72	-	72	109
EL FEJJA	248	-248	-	12
SPT MED V	10	-	10	-
TOTAL	131 652	-2 023	129 629	112 584

IIX -4/ Revenus du portefeuille d'investissement

Ces revenus se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2012	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2012	2011
BIAT	9 970	-6 399	3 571	2 957
SIM	17	-17	-	-
TAAMIR	46	-25	21	-
PROTECTRICE	82	-67	15	6
SGP	807	-770	37	45
ASSURANCE BIAT	129	-107	22	-
BIAT CAPITAL RISQUE	2 278	-6	2 272	663
SOPIAT	86	-85	1	-
BIAT ASSETS MANagements	16	-16	-	-
SICAF BIAT	1 794	-1 794	-	-
PALM LINKS IMMOBILIERE	8	-8	-	-
TUNISIE TITRISATION	3	-3	-	-
AUTRES	88	-75	13	3
TOTAL	15 324	-9 372	5 952	3 674

II X -5/ Intérêts encourus et charges assimilées

Le poste « Intérêts encourus et charges assimilées » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 124 906 mD contre 125 493 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE
BIAT	124 386	-1 586	122 800
GSM	913	-806	107
ASSURANCE BIAT	305	-	305
STI	1 684	-1 634	50
FCC 1	578	-143	435
FCC 2	1 300	-786	514
FEJJA	247	-	247
AUTRES	2 193	-1 745	448
TOTAL	131 606	-6 700	124 906

II X -6/ Sinistres payés sur opérations d'assurances

Le poste « Sinistres payés sur opérations d'assurances » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 21 691 mD contre 18 120 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'ASSURANCE BIAT.

II X -7/ Commissions encourues

Le poste « Commissions encourues sur opérations bancaires » qui s'élève au 31 Décembre 2012 à 10 711 mD contre 5 362 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 3 778mD et de l'ASSURANCE BIAT à concurrence de 6 565 mD.

II X -8/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	-41 982	-61 597
OSI	-	219
TAAMIR	-9	-94
PROTECTRICE	-318	-778
ASSURANCE BIAT	-17 276	-22 912
BIAT CAPITAL RISQUE	400	-
CIAR	1 284	1 364
STI	-	-24
SICAF BIAT	-	-18
TUNISIE TITRISATION	-	-1
FCC 1	-41	-177
FCC2	81	54
STSP	-36	4
TOTAL	-57 897	-83 960

IIX -9/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	8 085	-847
SIM	-22	-
TAAMIR	-	5
SGP	-65	-91
FAIZA	-400	-
BIAT CAPITAL	5	94
ASSURANCE BIAT	-1	-3
BIAT CAPITAL RISQUE	-974	-880
CIAR	42	49
SICAF BIAT	30	-
STI	-	803
FCC1	72	37
TOTAL	6 772	-833

IIX -10/ Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	TOTAL CONSOLIDE	
	2012	2011
BIAT	3 737	3 507
TAAMIR	67	423
PROTECTRICE	161	-
GSM	610	428
EL FEJJA	5 466	4 134
BIAT CAPITAL RISQUE	38	122
PALM LINKS IMMOBILIERE	11	37
BIAT ASSETS MANagements	23	9
STI	60	-
SPT MED V	10 403	-
AUTRES	11	5
TOTAL	20 587	8 665

II X -11/ Frais de personnel

Les frais de personnel se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	146 919	135 699
PROTECTRICE	2 093	1 890
SGP	19	12
SALLOUM	2	8
GSM	529	466
BIAT CAPITAL	693	633
ASSURANCE BIAT	4 067	3 767
BIAT CAPITAL RISQUE	529	360
CIAR	694	659
SOPIAT	119	105
BIAT ASSETS MANAGEMENT	408	369
SICAF BIAT	3	11
PALM LINKS IMMOBILIERE	11	14
STI	97	447
TUNISIE TITRISATION	92	71
EL FEJJA	537	558
STSP	126	98
SPT MED V	2 844	-
TOTAL	159 782	145 167

II X -12/ Charges générales d’exploitation

Les charges générales d’exploitation se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2012	2011
BIAT	44 087	-114	43 973	41 282
OSI	33	-	33	51
TAAMIR	226	-	226	271
PROTECTRICE	1 083	-20	1 063	709
GSM	233	-	233	207
ASSURANCE BIAT	3 313	-4	3 309	3 051
SICAV TRESOR	5 173	-3 583	1 590	1 550
BIAT CAPITAL RISQUE	250	-88	162	161
CIAR	221	-56	165	180
SOPIAT	44	-30	14	50
PALM LINKS IMMOBILIERE	11	-	11	21
STI	832	-41	791	1 866
TUNISIE TITRISATION	26	-9	17	22
FEJJA	420	-57	363	210
SICAV OBLIGATAIRE	111	-73	38	44
FCC I	150	-109	41	48
SPT MED V	4 335	-53	4 282	117
AUTRES	627	-249	378	283
TOTAL	61 175	-4 486	56 689	50 123

IX -13/ Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations aux amortissements se détaillent par société comme suit :

Société	31/12/2012	31/12/2011
BIAT	22 412	14 963
PROTECTRICE	222	221
GSM	294	345
BIAT CAPITAL	1	1
ASSURANCE BIAT	358	355
CIAR	20	11
SOPIAT	-	21
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	2	4
STI	1 382	251
FEJJA	1 781	2 995
STSP	573	968
SPTM MED V	5 397	1 153
AMORTISSEMENTS ECARTS D'ACQUISITION	390	390
Autres	4	2
TOTAL	32 836	21 680

IIIX -14/ Impôts sur les Sociétés

Les impôts sur les sociétés se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	TOTAL CONSOLIDE	
	2012	2011
BIAT	33 361	32 417
OSI	1	12
PROTECTRICE	931	828
ASSURANCE BIAT	799	678
CIAR	167	232
BIAT ASSETS MANAGEMENT	244	246
BIAT CAPITAL RISQUE	-151	-31
TUNISIE TITRISATION	16	35
SOPIAT	-	1
STI	172	277
SICAF BIAT	-31	2
AUTRES	280	632
TOTAL	35 789	35 329

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mai 2013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS DE CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 28 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 8.833.231 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 87.862 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 29 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

POULINA GROUPE HOLDING -PGH - Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La Société Poulina Group Holding -PGH- , publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes, Ms. Salah MEZIOU et Mohamed FESSI.

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31/12/2012

(Exprimé en TND)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	1	11 575 281	11 300 145
Amortissements des immobilisations incorporelles		-6 157 330	-6 079 139
Immobilisations incorporelles nettes		5 417 951	5 221 005
Immobilisations corporelles	2	1 121 954 028	1 004 116 439
Amortissements des immobilisations corporelles		-522 610 024	-464 584 684
Immobilisations corporelles nettes		599 344 004	539 531 755
Immobilisations financières		228 217 433	132 725 591
Provisions pour dépréciation		-2 345 145	-2 831 260
Immobilisations financières nettes	3	225 872 289	129 894 331
Total des actifs immobilisés		830 634 244	674 647 091
Autres actifs non courants	4	3 364 983	3 460 329
Total des actifs non courants		833 999 227	678 107 421

ACTIFS COURANTS

Stocks		419 124 403	361 107 350
Provisions sur stocks		-4 043 799	-3 211 694
stocks nets	5	415 080 604	357 895 656
Clients et comptes rattachés		222 629 650	204 719 731
Provisions sur comptes clients		-22 612 024	-21 964 386
clients nets	6	200 017 626	182 755 346
Autres actifs courants	7	128 764 752	101 100 577
Placements et autres actifs financiers	8	12 139 164	16 798 954
Liquidités et équivalent de liquidités	9	65 726 258	53 136 767

<i>Total des actifs courants</i>		821 728 405	711 687 299
TOTAL DES ACTIFS		1 655 727 632	1 389 794 720
BILAN CONSOLIDE			
Arrêté au 31/12/2012 (Exprimé en TND)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capital social		180 003 600	180 003 600
Réserves consolidés		249 273 553	233 987 217
Résultats consolidés		81 574 789	44 949 855
Total des capitaux propres	10	510 856 942	458 940 672
INTERETS DES MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves		17 561 043	14 978 190
Part des minoritaires dans le résultat		-1 681 876	267 188
Total intérêts des minoritaires	11	15 879 167	15 245 378
Total intérêts des minoritaires et capitaux propres	12	526 736 110	474 186 050
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		515 241 162	447 239 272
Provisions		3 803 875	3 623 938
Total des passifs non courants	13	519 045 036	450 863 209
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	176 700 041	136 363 771
Autres passifs courants	15	45 593 270	24 932 083
Provisions courantes pour risques et charges		0	70 361
Concours bancaires & autres passifs financiers	16	387 653 175	303 379 246
Total des passifs courants		609 946 486	464 745 461
Total des passifs		1 128 991 522	915 608 670
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 655 727 632	1 389 794 720

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Arrêté au 31/12/2012

(Exprimé en TND)

<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Revenus	17	1 346 344 042	1 173 895 799
Autres produits d'exploitation	18	5 720 432	4 602 013
Production Immobilisée		98 820	159 363
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>1 352 163 294</i>	<i>1 178 657 175</i>
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>			
Achats de marchandises et d'approvisionnements		-933 090 399	-821 849 183
Charges de personnel		-86 564 801	-70 213 164
Dotation aux amortissements et aux provisions		-70 384 101	-62 845 138
Autres charges d'exploitation	19	-148 206 318	-132 969 388
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>-1 238 245 620</i>	<i>-1 087 876 873</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>113 917 673</i>	<i>90 780 302</i>
Charges financières nettes	20	-36 989 603	-41 509 448
Produits des placements		4 634 158	1 362 888
Autres gains ordinaires		3 442 206	3 148 505
Autres pertes ordinaires		-4 432 407	-1 636 663
Dotations aux Amortissements sur Goodwill		-448 138	-448 138
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		8 470 876	-995 080
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<i>88 594 766</i>	<i>50 702 366</i>
Impôts sur les bénéfices		-8 701 852	-5 485 323
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<i>79 892 914</i>	<i>45 217 043</i>
Part des minoritaires dans le résultat		-1 681 876	267 188
<i>RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE</i>		<i>81 574 789</i>	<i>44 949 855</i>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
CONSOLIDE**
Arrêté au 31/12/2012
(Exprimé en TND)

FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	31/12/2012	31/12/2011
Résultat consolidé de l'exercice	81 574 798	44 949 855
Ajustements pour :		
• Amortissements et provisions	70 832 239	63 293 276
• Variation du BFR	-57 919 064	-118 434 446
• Plus ou moins-values de cession	-2 396 373	-1 303 007
• Transfert de charges	-1575	-117 696
• Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat	1 681 876	-267 188
• Quote-part des subventions d'investissement	-1 651 189	-1 704 043
• Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-8 470 876	995 080
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	83 649 826	-12 053 793
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	-121 288 921	-85 088 558
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations financières et autres actifs non courants	-81 645 133	-10 373 366
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-202 934 054	-95 461 924
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
- Encaissement suite à la libération du capital	3 000 000	0
- Dividendes et autres distributions	-31 288 322	-29 001 432
-Variation de trésorerie provenant des emprunts et des autres modalités de financement	98 225 387	119 692 378
- Subventions reçues	2 700 608	1 953 813
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	72 637 673	92 644 759
Variation de la trésorerie	-46 646 555	-14 870 959
- Trésorerie au début de l'exercice	-10 049 386	4 821 573
- Trésorerie à la clôture de l'exercice	56 695 941	-10 049 386

POULINA GROUP HOLDING SA (P.G.H.)
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Exercice clos au 31 Décembre 2012

PRESENTATION DU GROUPE :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- la promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- la prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- l'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : secteur du tourisme).

Une augmentation du capital de PGH a été réalisée par appel public à l'épargne en 2008 et par la souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché Tunisien au niveau de plusieurs activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION :

I. 1- Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe POULINA GROUP HOLDING sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi 96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses indiquées ci-dessus. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37); et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ; et
- Convention de l'unité monétaire.

I. 2- Principes de consolidation :

I. 2. 1. Périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

- La société POULINA GROUP HOLDING SA est la société mère du groupe à consolider ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence ;

I. 2. 2. Méthode de consolidation :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère POULINA GROUP HOLDING et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés, essentiellement sur l'estimation des marges sur stocks et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'en 2012, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, **103** sociétés font l'objet d'une intégration globale et **3** sociétés font l'objet d'une mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012, figure à la note N° III.1.

I. 2. 3. Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes :

I.2.3.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatives entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

I.2.3.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I. 2. 4. Ecart d'acquisition « Goodwill » :

Conformément à la norme comptable nationale (NCT38) et internationale (IFRS 3), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de PGH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. De ce fait, il n'est pas constaté de goodwill. Toute différence entre la valeur comptable des apports et le montant du capital de PGH est enregistré dans les réserves consolidées.

Etant précisé que selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprise impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant

sont contrôlées in-fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire. Ce qui est le cas du groupe PGH.

Toutefois, un écart d'acquisition (Positif ou Négatif) a été comptabilisé suite aux acquisitions par le groupe de sociétés qui n'étaient pas sous contrôle du groupe. Il s'agit de :

- SOKAPO ;
- PROMETAL + ;
- S.C.I. ;
- F.M.A. ;
- MAGREB INDUSTRIE ;
- TMT ;
- CGB.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée de dix ans à partir de la date d'acquisition.

I-3 - Principes comptables d'évaluation et de présentation :

I. 3. 1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Fonds de commerce : 5% ; logiciel : 33%).

I. 3. 2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

	Taux d'amort. (en %)
Constructions	5
Installations Techniques Matériels et outillages industriels	10
Matériel de transport	20
Installations générales, Agencements et Aménagements	10
Matériel informatique	15
Mobilier et matériel de bureau	10
Matériel d'emballage	10
Petit matériel d'exploitation	33,33

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur ventes d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

I. 3. 3. Titres de participation :

Les titres de participation PGH, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

I. 3. 4. Titres mis en équivalence :

Les titres mis en équivalence, figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

Les titres mis en équivalence d'ENNAKL ont été calculé sur la base des états financiers consolidés du groupe ENNAKL. Par ailleurs, et selon le paragraphe 23 de la norme IAS 28 « Comptabilisation des participations dans des entreprises associées » toute différence entre le coût de participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs est incluse dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

I. 3. 5. Stocks :

Les stocks des produits et des travaux en cours sont évalués au plus bas entre leur coût de revient et leurs valeurs de réalisation nette.

Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré d'acquisition ou de fabrication. Les marges sur stocks provenant des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

I. 3. 6. Placements et autres actifs financiers :

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

I. 3. 7. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du « POULINA GROUP HOLDING » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en ayant recours aux réinvestissements exonérés des bénéfiques. Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation sur les marges sur stocks. Cependant, il n'a pas été tenu compte de l'impôt différé sur :

- Les provisions sur stocks et sur participations hors groupe, comptabilisées au niveau des comptes individuels et réintégrés au niveau du résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux dégagés par les sociétés du groupe.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

I. 3. 8. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

I. 3. 9. Etat des Flux de trésorerie :

L'état de flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé.

II. NOTES EXPLICATIVES :

II. 1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

	% d'intérêt		% Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	2012	2011	2012	2011		
POULINA GROUP HOLDING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Société mère	Intégration Globale
POULINA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SOCIETE D'EQUIPEMENTS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

G.I.P.A SA	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ASTER INFORMATIQUE	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ASTER TRAINING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SOCIETE MARITIME AMIRA	99,93%	99,93%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
EL HASSANA	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
LE PASSAGE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE EL MAZRAA MARKET	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ROMULUS VOYAGES	99,50%	99,50%	99,50%	99,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
EL MAZRAA	98,71%	98,71%	98,71%	98,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ORCADE CORPORATION	57,18%	57,18%	58,19%	58,19%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
I.B.P	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE AGR DICK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
AGRO BUSINESS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MED OIL COMPANY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
POULINA TRADING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
OASIS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ZAHRET MORNAG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE AGRICOLE EL JENENE	99,76%	99,76%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ENNAJAH	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
YASMINE	99,86%	99,86%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE DE NUTRITION ANIMALE	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
POOLSIDER	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CEDRIA	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
JOYPE TUNISIE	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Poulina de Produits Métalliques "PPM"	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Sté Tunisienne Alimentaire du Sahel	79,98%	79,98%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
LES GRANDS ATELIERS DU NORD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
P.A.F.	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
PROINJECT	99,90%	99,90%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
TECHNOFLEX	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ESSANAUBAR	98,91%	98,91%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
M.B.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CARTHAGO	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
UNIPACK	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
TRANSPPOOL	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
T'PAP	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SABA	99,64%	99,64%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ALMES SA	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SIDI OTHMAN	99,93%	99,93%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Poulina de Batiments et Travaux Publics	60,24%	60,24%	60,25%	60,25%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE AGRICOLE SAOUEF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MED WOODS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
AVIPACK	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
La Générale des Produits Laitiers	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MECAWAYS	97,42%	97,42%	97,43%	97,43%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Agro-Industrielle ESMERALDA	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

SELMA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
PROMETAL PLUS	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
INDUSTRIE ET TECHNIQUE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
INTERNATIONAL TRADING COMPANY	84,55%	84,55%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE SUD PACK	92,43%	92,43%	92,50%	92,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CONCORDE TRADE COMPANY	99,70%	99,70%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MAGHREB INDUSTRIE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BRIQUETERIE BIR M'CHERGA	99,73%	99,73%	99,74%	99,74%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE F.M.A	99,92%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ELIOS LOCALISATION	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
PARTNER INVESTMENT	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MEDFACTOR	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
GAN DISTRIBUTION	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Société de Construction Industrialisée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Ideal Industrie de l'Est Algérie	99,92%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE GENERALE NOUHOUD	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
GIPAM	93,50%	92,81%	97,96%	97,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SICMA	96,42%	96,42%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ORCADE NEGOCE	97,68%	97,68%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SOKAPO	93,32%	93,32%	93,36%	93,36%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CARVEN	68,45%	68,45%	68,80%	68,80%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
STE ETTAAMIR	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
KELY DISTRIBUTION	99,75%	99,75%	99,75%	99,75%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Transport Maritime et Terrestre "TMT"	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
HERMES INT BUSINESS LTD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	79,98%	79,98%	79,98%	79,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
INTERNATIONAL TRADING COMPANY	99,96%	84,55%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ETTAAMIR NEGOCE	86,50%	86,50%	95,00%	95,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Compagnie Générale de Batiment "CGB"	97,44%	97,44%	97,45%	97,45%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
LARIA int	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CARTHAGO BETON CELLULAIRE	99,72%	96,24%	99,74%	99,74%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CARTHAGO BRIQUES	99,19%	99,19%	99,26%	99,26%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SALAMBO CERAMIC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BITUMEX	69,90%	-	69,90%	-	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IDEAL CERAMIQUE	59,94%	74,89%	60,00%	75,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ATHENA FINANCES HOLDING OFFSHORE	99,80%	99,80%	99,91%	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BORAQ	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
CHAHRAZED	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
KISSES	77,33%	95,00%	77,33%	95,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
LINPACK	99,92%	-	100,00%	-	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MED FOOD	100,00%	-	100,00%	-	Contrôle exclusif	Intégration Globale
COGE BIR MCHERGA	100,00%	-	100,00%	-	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FRUITS DE CARTHAGE	100,00%	-	100,00%	-	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MED INVEST COMPANY	48,85%	48,85%	48,99%	48,99%	Influence notable	Mise en équivalence
ENNAKL AUTOMOBILES	27,19%	-	27,19%	-	Influence notable	Mise en équivalence
DEALER	32,84%	32,84%	48,00%	48,00%	Influence notable	Mise en équivalence

II. 2 Sociétés exclues du périmètre de consolidation en 2012 :

	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	2012	2011	2012	2011		
Africaine de Transformation de Métaux	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
Tarapols Li Intaj Alaf Hayawania	40,98%	40,98%	41,00%	41,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
Sahel Lebda Lissinaat Mawed El Binaa	72,00%	72,00%	72,00%	72,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
Technique d'Emballage en Carton Lybie	92,31%	92,31%	92,36%	92,36%	Exclue du périmètre	Non consolidée
Selja Lisinaat Elmothalajat	6,00%	68,92%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
Poulina Libye de Constructions et Travaux Publics	59,02%	59,02%	59,75%	59,75%	Exclue du périmètre	Non consolidée
Achghal Ezzaouia Poulina Bouzguenda lilinchaet	33,13%	33,13%	55,00%	55,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
LebdaLissinaat El Plastiquia El Moussahama	51,98%	51,98%	52,00%	52,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
Ettatour Ettanmiaa El Omrania El Mochtaraka	36,15%	36,15%	60,00%	60,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
Charika Afrikaia Lissinaat Elajor	69,81%	69,81%	70,34%	70,34%	Exclue du périmètre	Non consolidée
AGROMED	87,98%	87,97%	87,98%	87,98%	Exclue du périmètre	Non consolidée

II. 3. ACTIFS :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31 Décembre 2012 à 5 417 951 DT contre 5 221 005 DT au 31 Décembre 2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Investissement de recherche & de développement</i>	67 063	67 063
<i>Concessions de marques, brevets, licences</i>	614 904	602 021
<i>Logiciels</i>	6 139 224	5 446 751
<i>Fonds commercial</i>	2 186 749	2 289 323
<i>Droit au bail</i>	81 000	81 000
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	128 302	7 811
<i>Goodwill net d'amortissement (i)</i>	2 358 039	2 806 176
Total	11 575 281	11 300 145
<i>Moins Amortissements (hors Goodwill)</i>	-6 157 330	-6 079 139
Total net	5 417 951	5 221 005

(i) Goodwill :

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises. Il présente au 31 Décembre 2012 un solde net d'amortissements de 2 358 039 DT.

Note 2 : Immobilisations corporelles :

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31 Décembre 2012 à

599 344 004 DT contre 539 531 755 DT au 31 Décembre 2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Terrains</i>	54 395 498	56 626 173
<i>Constructions</i>	276 963 888	229 127 581
<i>Plantations</i>	4 767 649	3 720 946
<i>Cheptel</i>	9 039	2 400
<i>Installations Techniques Matériel et outillage industriel</i>	475 525 060	435 793 587
<i>Matériel de Transport</i>	52 896 745	49 878 773
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	111 555 092	107 762 124
<i>Equipements de bureaux</i>	17 651 504	17 044 738
<i>Matériel d'emballage</i>	17 346 628	16 816 472
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	14 362 427	9 794 542
<i>Immobilisations à statut juridique particulier</i>	13 210 412	11 725 493
<i>Immobilisations en cours</i>	82 270 085	65 823 608
Total	1 121 954 028	1 004 116 439
<i>Moins Amortissements</i>	-522 610 024	-464 584 684
Total net	599 344 004	539 531 755

Note 3 : Immobilisations financières :

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2012 à 225 872 289 DT contre 129 894 331DT au 31 Décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Titres de participation</i>	72 232 098	94 724 759
<i>Titres mis en équivalence</i>	143 837 985	31 048 637
<i>Prêts</i>	2 603 452	2 261 926
<i>Dépôts et cautionnements</i>	3 817 167	3 888 617
<i>Autres immobilisations financières (i)</i>	5 726 731	801 651
Total brut	228 217 433	132 725 591
<i>Moins Provisions</i>	-2 345 145	-2 831 260
Total net	225 872 289	129 894 331

(i) Il s'agit essentiellement de placement de billets de trésorerie à plus d'un an.

3-1 Titres de participation :

Le solde brut du compte titres de participation au 31 Décembre 2012 se détaille comme suit :

Titres	2012	2011	Variations
ACM	500 000	500 000	0
AFFICHE TUNISIE	70 000	70 000	0
AGROMED	1 057 348	1 057 348	0
AMEN SICAR	167 882	167 882	0
BANQUE POPULAIRE	205	78 250	-78 045
BANQUE ZITOUNA	4 000 000	4 000 000	0
BTS	47 500	47 500	0
CM LASER	75 000	75 000	0
COMPROAGRI	10 000	10 000	0
CONSORTIUM TUNISIEN DES COMPOSANTS AUTOMOBILE	12 500	12 500	0
CTC	297 161	150 000	147 161
Daouajine Bouznika	206 156	175 500	30 656
EL CHAHD	26 400	26 400	0
ELLISA SICAR	2 976 726	2 976 726	0
F3T	0	97 330	-97 330
FIT	20 000	20 000	0
ICC	3 284 256	2 884 251	400 005
LA MARINA	200 000	200 000	0
MAILLE MODE	26 250	26 250	0
MONTAZAH HAMMAMET SUD	195 228	195 228	0
NEGOCIM	26 000	26 000	0
NORD PARK	10 000	10 000	0
NUTRISTAR INT	43 886	43 886	0
O'claire	7 500	7 500	0
OXYMETAL FRANCE	324 267	324 267	0
SICAB	50 000	50 000	0
TECHNIQUE INSPECTION ET CONTRÔLE	306 787	306 787	0
technopole technologie de sfax	50 000	50 000	0
TUNICODE	39 000	39 000	0
TUNIFIB	2 000 000	2 000 000	0
UMA	55 806	55 806	0
UNIFACTOR	300 000	300 000	0
BITUMEX (<i>Consolidée en 2012</i>)	0	349 500	-349 500
ENNAKL (<i>Mise en équivalence en 2012</i>)	0	10 783 162	-10 783 162
MED FOOD (<i>Consolidée en 2012</i>)	0	1 463 000	-1 463 000
TEC MMP (<i>Cédée en 2012</i>)	0	10 486 000	-10 486 000
Africaine De Transformation de Métaux	9 795 342	9 795 342	0
ASHARIKA AL IFRIQUIA LISINAAT AL AAJOR	17 725 339	17 725 339	0
EZZAOUIA	1 988 566	1 758 997	229 569
GIPA LYBIE	2 958 611	2 958 611	0
POULINA LIBYE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLIC	6 584 306	6 383 953	200 353
SAHEL LEBDA LISINAAT MAWED ALBINA	7 591 441	7 591 441	0
SHARIKAT LIBDA LISINAAT ALPLASTIKIA ALMOUSAHIMA.	1 148 107	1 391 476	-243 369

STE Trabols LIINTEJ ALAF	790 129	790 129	0
TEC LYBIE	7 264 398	7 264 398	0
Total	72 232 098	94 724 759	-22 492 661

3-2 Titres mis en équivalence :

Au 31/12/2012, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de 143 837 985 DT et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence		Quote-part dans les réserves		Quote-part dans les résultats	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
MED INVEST COMPANY	38 652 733	30 703 545	-5 052 450	-4 053 513	7 945 238	-1 002 887
METAL GAN	0	1 786	0	-945 770	0	-31 444
DEALER	368 492	343 306	165 187	152 409	25 186	39 251
ENNAKL	104 816 760	0	0	0	500 453	0
Total	143 837 985	31 048 637	-4 887 263	-4 846 874	8 470 876	-995 080

Note 4 : Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2012 comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Frais préliminaires</i>	3 296 683	3 329 233
<i>Charges à répartir</i>	68 299	131 096
Total	3 364 983	3 460 329

Note 5 : Stocks :

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2012 à 415 080 604 DT contre 357 895 656 DT en 2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Matières premières</i>	256 300 914	233 553 572
<i>Fournitures et consommables</i>	9 787 884	8 941 026
<i>Travaux en cours</i>	41 388 256	31 965 387
<i>Produits finis</i>	74 038 629	64 741 199
<i>Stock de marchandises</i>	37 608 721	21 906 165
Total	419 124 403	361 107 349
<i>Provisions sur stocks</i>	-4 043 799	-3 211 694
Total net	415 080 604	357 895 656

Note 6 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 200 017 626 DT contre 182 755 346 DT en 2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Clients</i>	121 907 291	105 035 429
<i>Clients, effets à recevoir</i>	37 700 253	39 855 710
<i>Clients étrangers</i>	63 022 106	59 828 592
Total	222 629 650	204 719 731
<i>Provisions clients</i>	-22 612 024	-21 964 386
Total net	200 017 626	182 755 346

Note 7 : Autres actifs courants :

Au 31 Décembre 2012, les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Etat impôts et taxes</i>	64 343 269	59 709 837
<i>Débiteurs divers</i>	1 614 746	2 795 992
<i>Comptes de régularisations</i>	62 806 737	38 594 748
Total	128 764 752	101 100 577

Note 8 : Placements et autres actifs financiers :

Au 31 Décembre 2012, les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Échéances courantes sur prêts</i>	1 278	1 822
<i>Placements courants</i>	7 674 538	15 609 609
<i>Placement billet de trésorerie</i>	4 550 000	1 800 000
<i>Provisions</i>	- 86 652	- 612 477
Total	12 139 164	16 798 954

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2012 un montant de 65 726 258 DT contre 53 136 767 DT au 31 Décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Effets à l'escompte</i>	2 171 172	1 557 143
<i>Banques</i>	63 269 846	50 928 236
<i>Caisses</i>	285 240	651 388
Total	65 726 258	53 136 767

II. 4. CAPITAUX PROPRES GROUPE, INTERETS MINORITAIRES ET PASSIFS :

Note 10 : Capitaux propres groupe :

Les capitaux propres groupe se présentent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600
<i>Réserves consolidés</i>	249 278 553	233 987 216
<i>Résultats consolidés</i>	81 574 789	44 949 855
Total	510 856 942	458 940 671

Note 11 : Intérêts minoritaires :

Les intérêts des minoritaires ont atteint 15 879 167 DT au 31 Décembre 2012 contre un solde de 15 245 378 DT au 31 Décembre 2011. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>	17 561 043	14 978 190
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>	-1 681 876	267 188
Total	15 879 167	15 245 378

Note 12 : Variation des Intérêts des minoritaires et des capitaux propres:

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Réserves des minoritaires	Part des minoritaires dans le résultat	Intérêts des minoritaires et capitaux propres
<i>Solde au 31/12/2011</i>	180 003 600	233 987 217	44 949 855	14 978 190	267 188	474 186 050
<i>Affectation du résultat</i>	0	44 949 855	-44 949 855	267 188	-267 188	0
<i>Distribution de dividendes</i>	0	-30 603 662	0	-684 660	0	- 31 288 322
<i>Subventions reçues</i>	0	2 694 522	0	6 085	0	2 700 607
<i>Résorption des subventions</i>	0	-1 643 470	0	-7 718	0	- 1 651 188
<i>Augmentations de capital hors groupe</i>	0	0	0	3 000 000	0	3 000 000
<i>Résultats de l'exercice 2012</i>	0	0	81 574 789	0	-1 681 876	79 892 914
<i>Autres</i>	0	-105 909	0	1 958	0	-103 951
<i>Solde au 31/12/2012</i>	180 003 600	249 278 552	81 574 789	17 561 043	-1 681 876	526 736 110
		510 856 942		15 879 167		526 736 110

Note 13 : Passifs non courants :

Au 31 Décembre 2012, l'encours des passifs non courants du par le groupe se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Emprunts (i)</i>	515 241 162	447 239 272
<i>Provisions pour risques et charges</i>	3 803 875	3 623 938
Total	519 045 036	450 863 209

(i) Dont 79 120 000 DT fonds gérés de TDS.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique a atteint 176 700 041 DT au 31 Décembre 2012 contre un solde de 136 363 771 DT au 31 Décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Fournisseurs locaux</i>	75 344 899	47 874 945
<i>Fournisseurs effets à payer</i>	41 524 291	26 544 678
<i>Fournisseurs retenues de garantie</i>	274 338	276 258
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	1 370 504	3 285 108
<i>Fournisseurs étrangers</i>	51 922 185	51 320 506
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	6 263 831	7 062 276
Total	176 700 041	136 363 771

Note 15 : Autres passifs courants :

Au 31 Décembre 2012, les autres passifs courants se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Clients avances et acomptes</i>	6 230 215	3 951 588
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	7 136 978	1 361 628
<i>Impôts et taxes</i>	2 575 612	46 794
<i>Comptes associés</i>	67 060	16 981
<i>Créditeurs divers</i>	15 074 448	15 227 633
<i>Compte de régularisation</i>	11 995 419	3 732 618
<i>Provisions courantes</i>	2 513 538	594 840
Total	45 593 270	24 932 083

Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Échéance à moins d'un an sur emprunts</i>	202 858 302	111 852 876
<i>Emprunts courants liés au cycle d'exploitation</i>	62 372 673	128 340 218
<i>Découverts bancaires</i>	122 422 199	63 186 153
Total	387 653 175	303 379 246

II. 5. ETAT DE RESULTAT :**Note 17 : Revenus :**

Les revenus ont totalisé 1 346 344 042 DT au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Vente des produits finis et prestations de services</i>	1 233 109 319	1 078 450 147
<i>Vente de marchandises</i>	140 797 250	119 753 331
<i>Remises accordées</i>	-27 562 527	-24 307 680
Total	1 346 344 042	1 173 895 799

Note 18 : Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation ont totalisé 5 720 432 DT au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Quote-part des subventions d'investissements dans le résultat</i>	1 651 189	1 704 043
<i>Subventions d'exploitation</i>	4 059 715	2 801 158
<i>Autres produits d'exploitation</i>	9 528	96 812
Total	5 720 432	4 602 013

Note 19 : Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont totalisé 148 206 318 DT au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Achat non stocké de fournitures</i>	33 611 456	34 540 228
<i>Services extérieurs</i>	110 460 300	95 422 454
<i>Impôts et taxes</i>	4 134 563	3 006 706
Total	148 206 318	132 969 388

Note 20 : Charges financières nettes:

Les charges financières nettes ont totalisé 36 989 603 DT au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Charges d'intérêts</i>	-42 896 664	-40 694 448
<i>Produits financiers nets</i>	7 697 038	1 925 144
<i>Perte de change</i>	-8 598 749	-8 879 600
<i>Gain de change</i>	6 808 773	6 139 456
Total	-36 989 603	-41 509 448

Messieurs les actionnaires,
Poulina Group Holding
 GP1 KM 12 EZZAHRA

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis d'auditeurs indépendants
Etats financiers consolidés
Exercice clos au 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport d'audit légal des états financiers de la société POULINA GROUP HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers de la société POULINA GROUP HOLDING arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés :

1- Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 55 872 275 DT ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2012 et restent parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2012.

2- Comme indiqué dans la note II-2 la société PGH n'a pas consolidé les états financiers de sa filiale AGROMED qu'elle a acquise fin Décembre 2010, parce que cette dernière n'a pas traduit dans ses comptes les conventions et /ou accords conclus avec ses créanciers (banquiers, fournisseurs...) du fait que les dits accords peuvent éventuellement être remis en cause. Cette participation est donc comptabilisée suivant la méthode du coût pour un montant de 1 057 348 DT. En outre, les billets de trésorerie émis par les filiales de la société PGH au profit de la société AGROMED s'élèvent au 31/12/2012 à 4 500 000 DT.

Selon les normes comptables en vigueur, cette filiale aurait dû être consolidée du fait qu'elle est contrôlée par la société PGH à hauteur de 87,98 %.

3- La société Poulina Bâtiments, sous-traitant de plusieurs chantiers de travaux publics sur le territoire Libyen, a inscrit parmi ses éléments d'actifs un montant de 24 576 310 DT relatif à des matériels, équipements de chantiers, créances et stocks se trouvant en Libye. Nous n'avons pas pu nous assurer de l'existence et de la réalité de ces actifs.

A notre avis, et sous réserve des points évoqués aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus, les états financiers consolidés annexés aux pages 6 à 9 du présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe PGH, ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, conformément aux dispositions du

système comptable des entreprises.

4. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles et notamment à la vérification des informations contenues dans le rapport d'activité du groupe.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le projet de rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis le 30 Avril 2013,

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Salah MEZIOU

Mohamed FESSI